



S'engager pour chacun....

Agir pour tous....



Le mot de la Vice-Présidente



Le Centre Communal de la ville de Lagord mène une action de prévention et de développement social local.

Il a pour mission de mettre en œuvre la politique sociale définie et confiée par la ville en direction des familles, des personnes isolées, des seniors et des personnes touchées par le handicap.

Les personnes en situation de précarité économique ou d'exclusion sociale font elles aussi l'objet d'une attention particulière.

Il accompagne les usagers dans leurs différentes démarches : il les informe, les oriente et instruit notamment : les dossiers d'aides sociales et d'aides facultatives.

L'année 2017 a été riche en Partage, en Echange et en construction d'action faisant suite à l'Analyse des Besoins Sociaux.

En faisant de l'usager un acteur de son parcours de vie, nous nous engageons à :

- Prévenir la Vulnérabilité et la perte de lien social,
- Accompagner les personnes fragilisées,
- Développer des solidarités,
- Continuer à faire vivre les partenariats avec les acteurs de la vie municipale.

Le CCAS de Lagord dispose de moyens pour réussir sa mission. Mais son efficacité serait moindre si au quotidien, il n'y avait pas les acteurs de la solidarité municipale.

Que, le Conseil d'Administration, les Elus, les Bénévoles, les Membres des Comités de Quartier, les Agents de la commune soient remerciés pour leur engagement et le travail réalisé tout au long de cette année 2017.

Brigitte Lacarrière
Vice-Présidente du CCAS
Adjointe à l'action sociale et la solidarité

SOMMAIRE

- 1) Le Centre Communal d'Action Sociale
 - 1-1 Son fonctionnement
 - 1-1-1 Composition
 - 1-1-2 Le personnel
 - 1-1-3 Ressources financières (le budget)
 - 1-1-4 Fonctionnement du conseil d'administration en 2016
 - 1-1-5 Activités des commissions
 - La commission permanente – La commission locale de concertation
 - La commission solidarité
 - 1-2 – Les obligations des CCAS
- 2) Les aides
 - 2-1 L'aide sociale légale
 - 2-1-1 L'Aide Personnalisée d'Autonomie
 - 2-1-2 L'aide sociale en établissement
 - 2-1-3 Les obligations alimentaires
 - 2-1-4 Les autres aides
 - 2-2 Les aides sociales facultatives
 - 2-2-1 Les aides financières
 - 2-2-2 Les aides alimentaires
 - La banque alimentaire
- 3) Les actions en faveur des séniors
 - 3-1 Le repas des aînés et la galette
 - 3-2 L'aide au transport
 - 3-3 La téléassistance
 - 3-4 La semaine bleue
 - 3-5 Questionnaire « Bien vieillir à Lagord »
- 4) Les actions de solidarité
 - 4-1 Le plan canicule
 - 4-2 La Mutuelle
 - 4-3 Le logement
 - 4-4 Le projet intergénérationnel « Culture à l'ancienne »
 - 4-5 L'aide aux associations
 - 4-6 Octobre rose
 - 4-7 L'accueil des migrants
 - 4-8 Les bénévoles
 - 4-9 Participation aux actions communales
- 5) Le travail des Comité de Pilotage de l'Analyse des Besoins Sociaux
 - 5-1 COPIL « Insertion des Jeunes Adultes sur la commune »
 - 5-2 COPIL « Accompagnement des séniors »

Analyse 2016 et projets 2017

Annexe 1 : Questionnaire « Bien vivre à Lagord » et retour

Annexe 2 : Charte des bénévoles

Annexe 3 : COPIL (6 Juin 2017) « Insertion des jeunes adultes »

Annexe 4 : COPIL (8 juin 2017) « Accompagnement des séniors ».

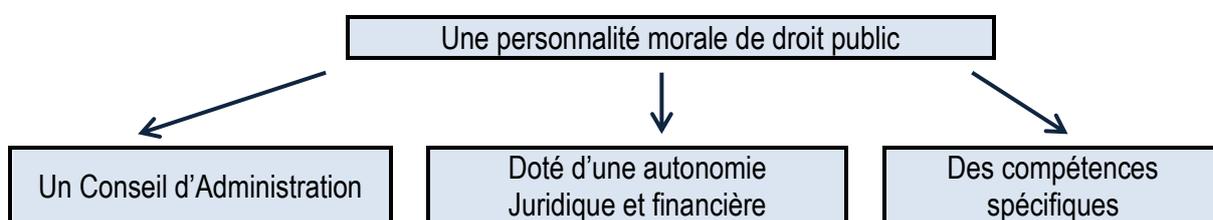
1) Le Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS de Lagord est un établissement public autonome dont l'existence est de droit dans les communes de plus de 1 500 habitants ; adhèrent à l'Union Nationale des CCAS, à l'Union Départementale des CCAS et membre de l'inter CCAS de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Il a pour vocation de mettre en œuvre la politique sociale municipale sur le territoire de la commune.

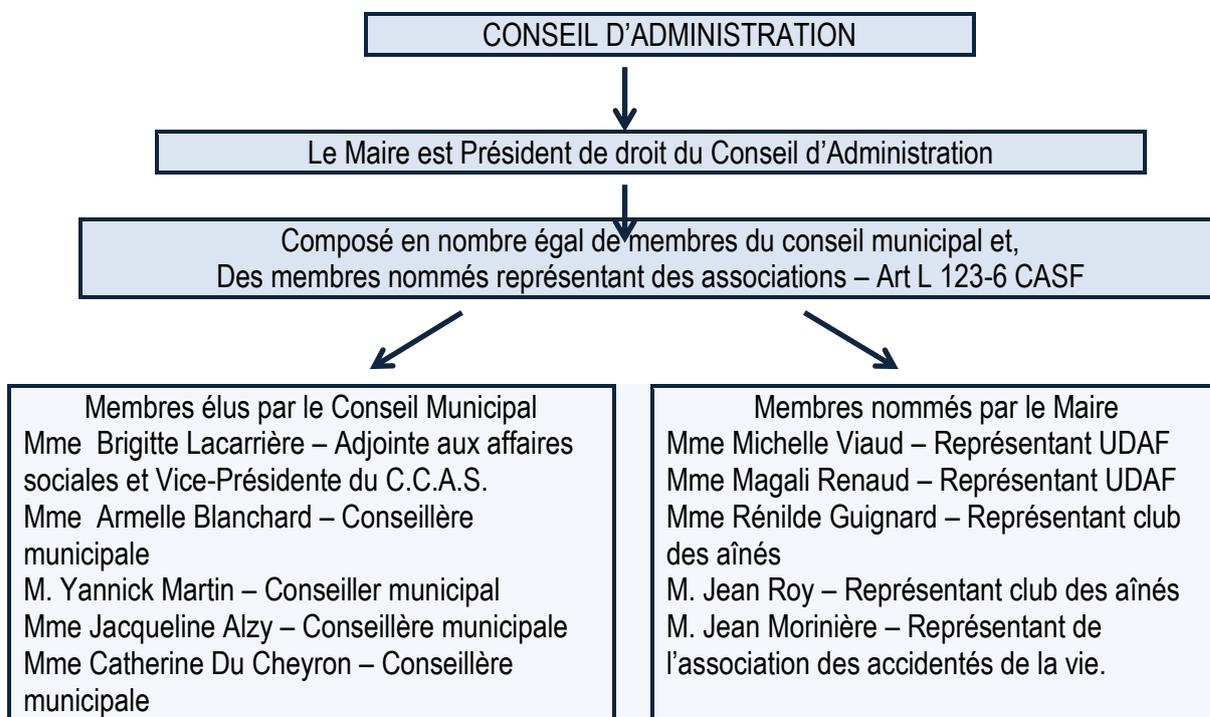
Il est composé d'un conseil d'administration, organe délibérant du CCAS, constitué de 11 membres et présidé par Monsieur Le Maire.

Le C.C.A.S. est adhérent à l'UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale) et participe aux réunions de l'UDCCAS (Union Départementale des C.C.A.S.) et de l'InterCCAS.



1-1 Son fonctionnement

1-1-1 – Composition



C'est le conseil d'administration, par ses délibérations, qui donne les orientations de la politique menée sur la commune en matière d'action sociale

1-1-2 Le personnel

Le personnel du CCAS relève du statut de la fonction publique territoriale.

Tableau des effectifs au 01 Janvier 2017 :

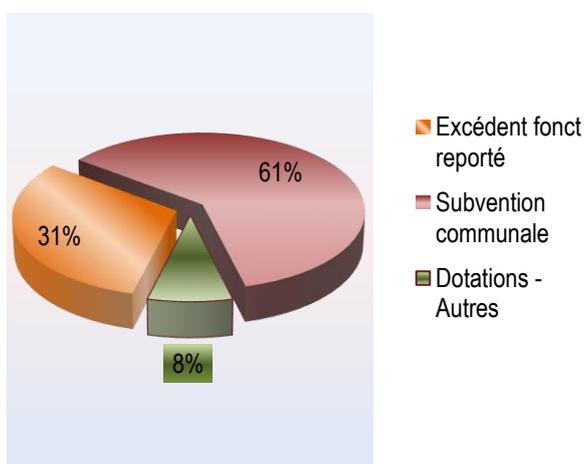
Un agent du grade d'attaché – 100 %.

Un agent du grade : d'adjoint administratif à 100 %, en arrêt maladie du 01/01/2017 au 07/04/2017 et en retraite fin août 2017, a été remplacée par un agent contractuel à mi-temps.

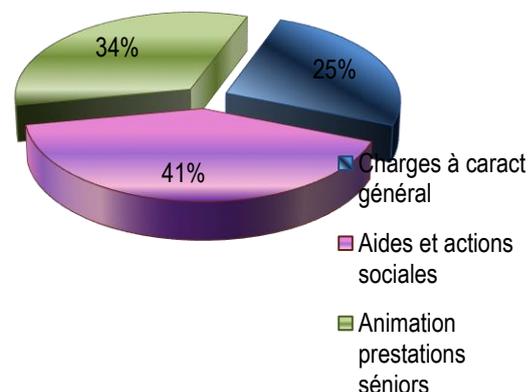
1-1-3 Les ressources financières

Le CCAS est un établissement public qui dispose d'un budget propre, principalement financé par une subvention de la commune.

Recettes de fonctionnement
Budget Primitif 2017



Dépenses de fonctionnement
Budget Primitif 2017



Recettes de fonctionnement (Budget primitif)

L'excédent de fonctionnement reporté de l'année 2016 est de 31 028 euros alors qu'il était de 47 385 euros pour l'année 2015, soit 31,5 % du budget de fonctionnement (*Hors subvention communale liée à la mise à disposition du personnel*).

La diminution de l'excédent de fonctionnement reporté par rapport à l'année précédente est principalement dû au fait de la mise en place d'actions nouvelles et de dépenses de fonctionnement tels que l'achat et la maintenance d'un logiciel « métier » et divers contrats de maintenance.

La contribution du département pour la pré-instruction des dossiers a été diminuée de 15 € à 10 € par dossier.

L'autre recette importante reste la subvention de la commune : 61 %

Dépenses de fonctionnement (Budget primitif)

Les charges à caractère « social » comprennent toutes les aides facultatives : transport, aide à l'énergie, aide alimentaire (restauration scolaire et contribution à la banque alimentaire, ..), les contrats de prestations de service (télévigilance ..).

Les charges à caractère général comprennent les dépenses liées au fonctionnement du service, les cotisations, indemnités, .. En 2017, ces dépenses sont stabilisées, mais sont prises en compte pour une année complète.

1-1-4 Fonctionnement du Conseil d'Administration en 2017

Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois en 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS	
TABLE DES MATIERES – ANNEE 2017	
Délibération	Intitulé
	CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 Février 2017
	Convocation
	Ordre du jour
	Feuille de présence
	Compte-rendu de la séance du 2 Février 2017
2017-01	Budget Primitif 2017
2017-02	Contrat de maintenance avec le Société Elissar
	CONSEIL D'ADMINISTRATON DU 13 Avril 2017
	Convocation
	Ordre du jour
	Feuille de présence
	Compte-rendu de la séance du 13 Avril 2017
2017-03	Vote de subventions
2017-04	Signature d'une convention sur la dématérialisation de la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires vers le Préfet de Charente-Maritime
2017-05	Convention de partenariat avec Energie pour le don d'équipements
2017-06	Charte des bénévoles
2017-07	Information sur les décisions du Président prises dans le cadre de sa délégation
	CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 Juin 2017
	Convocation
	Ordre du jour
	Feuille de présence
	Compte-rendu de la séance du 26 Juin 2017
2017-08	Approbation du compte de gestion 2016
2017-09	Approbation du compte administratif 2016
2017-10	Affectation des résultats de l'exercice 2016
2017-11	Budget supplémentaire 2017
	CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 Décembre 2017
	Convocation
	Ordre du jour
	Feuille de présence
	Compte-rendu de la séance du 4 Décembre 2017
2017-12	Approbation du débat d'orientation budgétaire 2018
2017-13	Attribution de subvention

**DECISIONS DU PRESIDENT PRISES DANS
LE CADRE DE SA DELEGATION**

Décision 2016-01	Du 8 Janvier 2016 relative à l'acquisition de logiciel, à la société Elissar, pour la gestion du service CCAS pour un montant de 9 318,60 € TTC
Décision 2016-02	Du 8 Janvier 2016 relative à la commande pour la galette des Aînés à la société Arsonneau pour un montant de 5 170 € TTC
Décision 2016-03	Du 14 Janvier 2016 relative à la commande à la société Cristal Production de l'animation pour la galette des Aînés pour un montant de 1 255,45 € TTC
Décision 2016-04	Du 25 Janvier 2016 relative à la commande à la société Quadra-Concept de mobilier pour l'aménagement des locaux du CCAS pour un montant de 2 764,93 € TTC
Décision 2016-05	Du 01 Février 2016 relative à la commande à la société Compas-Tis pour la réalisation d'une Analyse des Besoins Sociaux pour un montant de 16 800 € TTC
Décision 2016-06	Du 01 Mars 2016 relative à la commande à la société Quadra-Concept de mobilier pour l'aménagement des locaux du CCAS pour un montant de 1 190,89 € TTC (soit pour un montant total à la société Quadra-Concept de 3 955,82 € TTC)
Décision 2016-07	Du 12 Avril 2016 relative à la participation aux dépenses de fonctionnement de l'Association Intercommunale d'Entraide pour l'année 2016, pour un montant de 1 464 € TTC
Décision 2016-08	Du 12 Avril 2016 relative à la participation aux dépenses de fonctionnement de l'Association Intercommunale d'Entraide pour l'année 2016, pour un montant de 1 464 € TTC
Décision 2016-09	Du 12 Avril 2016 relative à la participation aux dépenses de fonctionnement de l'Association Intercommunale d'Entraide pour l'année 2016, pour un montant de 1 464 € TTC
Décision 2017-01	Du 17 Janvier 2017 relative à la commande pour la galette des Aînés à Aunis-Réception pour un montant de 4 005 € TTC.
6201 Décision 2017-02	Du 19 Avril 2017 relative à la participation aux dépenses de fonctionnement de l'Association Intercommunale d'Entraide pour l'année 2017, pour un montant de 1 015 € TTC
Décision 2017-03	Du 15 Novembre 2017 relative à la commande pour le banquet des Aînés à la société Arsonneau pour un montant de 10 237,50 € TTC.
Décision 2017-04	Du 11 Décembre 2017 relative à la commande de la prestation de codage des questionnaires « Bien vivre à Lagord » à Madame Florence Valdant pour un montant de 2 000 € TTC.

1-1-5 Activités des commissions

<u>Commission Permanente</u>		
5 réunions de la commission permanente	02/02/2017	3 dossiers présentés
	13/04/2017	2 dossiers présentés
27 dossiers présentés	14/06/2017	3 dossiers présentés
<i>Pour 33 demandes</i>	27/09/2017	13 dossiers présentés
<i>(dans un dossier, plusieurs demandes peuvent être faites)</i>	04/12/2017	6 dossiers présentés

<u>Commission Locale de Concertation</u>	10/01/2017	2 dossiers présentés
	07/02/2017	1 dossier présenté
6 réunions de la commission permanente	02/05/2017	2 dossiers présentés
	06/06/2017	2 dossiers présentés
10 dossiers présentés	12/09/2017	1 dossier présenté
	05/12/2017	2 dossiers présentés

Commission de Solidarité

La commission solidarité est associée aux différentes actions du CCAS : le plan canicule, la charte des bénévoles, octobre rose, la semaine bleue et le projet intergénérationnel à l'EHPAD du Rayon d'Or , et participation aux travaux de l'ABS, 8 réunions en 2017.

1-2 Les obligations du CCAS

L'Analyse des Besoins Sociaux

L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social.

La pré-instruction des dossiers de demande d'aide sociale

Le CCAS participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire. Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité. L'établissement du dossier et sa transmission constituent une obligation.

La domiciliation des personnes sans domicile stable

Pour prétendre au service des prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles, les personnes sans domicile stable doivent élire domicile soit auprès d'un centre communal ou intercommunal d'action sociale, soit auprès d'un organisme agréé à cet effet.

20 personnes sont concernées.

2) Les aides

2-1 L'aide sociale légale

Aujourd'hui les Centres Communaux d'Action Sociale sont devenus les principaux interlocuteurs du département qui reste le « chef de file » en matière d'action sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires

L'aide sociale légale est une aide qui peut permettre de financer la perte d'autonomie. En général lorsque l'on parle d'aide sociale légale, on fait référence à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, mais ce n'est pas la seule. L'aide sociale légale est destinée aux personnes âgées mais également aux personnes handicapées (aide à domicile, aide en établissement.. ;)

2-1-1 L'Aide Personnalisée d'Autonomie

Succédant au dispositif de la prestation spécifique dépendance (1997 – avant 1997, les personnes âgées étaient considérées comme des personnes handicapées et percevaient l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne), l'ambition de l'APA est de renforcer la prise en charge des personnes en perte d'autonomie, en leur permettant de bénéficier des aides nécessaires à l'accomplissement des actes de la vie courante et en les maintenant au mieux à leur domicile.

L'allocation concerne à la fois les personnes âgées résidant à domicile et celles demeurant en établissement. Elle est fondée sur le libre choix du lieu de vie de la personne âgée et sur la possibilité, pour sa famille, de bénéficier d'un soutien dans l'aide qu'elle lui apporte.

La loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001 relative à la perte d'autonomie des personnes âgées porte création de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), allocation qui a été revalorisée par la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

83 dossiers d'aide sociale ont été pré-instruits par le CCAS et adressés au conseil départemental.

Le C.C.A.S. n'a pas de service d'aide à domicile ; il ne peut gérer les aides ménagères que ce soit dans le cadre de l'APA ou autres. Une convention d'intervention a été signée avec le C.C.A.S de La Rochelle. D'autres associations ou sociétés peuvent également intervenir chez les particuliers, l'usager est libre de choisir.

En 2016, 2 880 heures ont été servies, par le CCAS de La Rochelle, pour des Lagordais (les chiffres sont connus avec une année de décalage. Ce nombre d'heures est légèrement en hausse. Il n'y a pas eu de participation du CCAS de Lagord (Délibération n° 2016-12 du 19 Avril 2016 du CCAS de Lagord).

2-1-2 L'aide sociale pour hébergement en établissement

Un dossier est constitué lorsque les ressources de la personne hébergée en établissement ne suffisent pas à financer les frais d'établissement.

2-1-3 Les obligations alimentaires

Les enfants, petits-enfants, parents, grands-parents, beaux-pères, belles-mères, gendres et belles-filles sont tenus de l'obligation alimentaire envers un parent qui n'est pas en mesure d'assurer sa subsistance (principalement accueil en EHPAD). Les dossiers sont pré-instruits au CCAS pour les obligés alimentaires résidant sur la commune de Lagord.

53 dossiers d'obligés alimentaires pour **13** personnes bénéficiaires

2-1-4 Les autres aides légales

Autres dossiers d'aide légale qui sont occasionnellement pré-instruits par le CCAS : APA en accueil familial, aide sociale aux personnes handicapées : services ménagers, hébergement en établissement,

Le département a versé la somme de 1 470 €uros (10 euros par dossier) pour l'instruction de ces dossiers par le C.C.A.S en 2016. En 2018, pour les la pré-instruction des dossiers fait en 2017, le département ne participera plus.

2-2 L'aide sociale facultative

L'aide sociale facultative présente un caractère subsidiaire et intervient quand les dispositions de droit commun ou d'aide légale ont été sollicitées.

Le 29 Juin 2016, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lagord a adopté le règlement d'aide sociale facultative, qui précise les règles selon lesquelles les dispositifs pourront être sollicités et accordés.

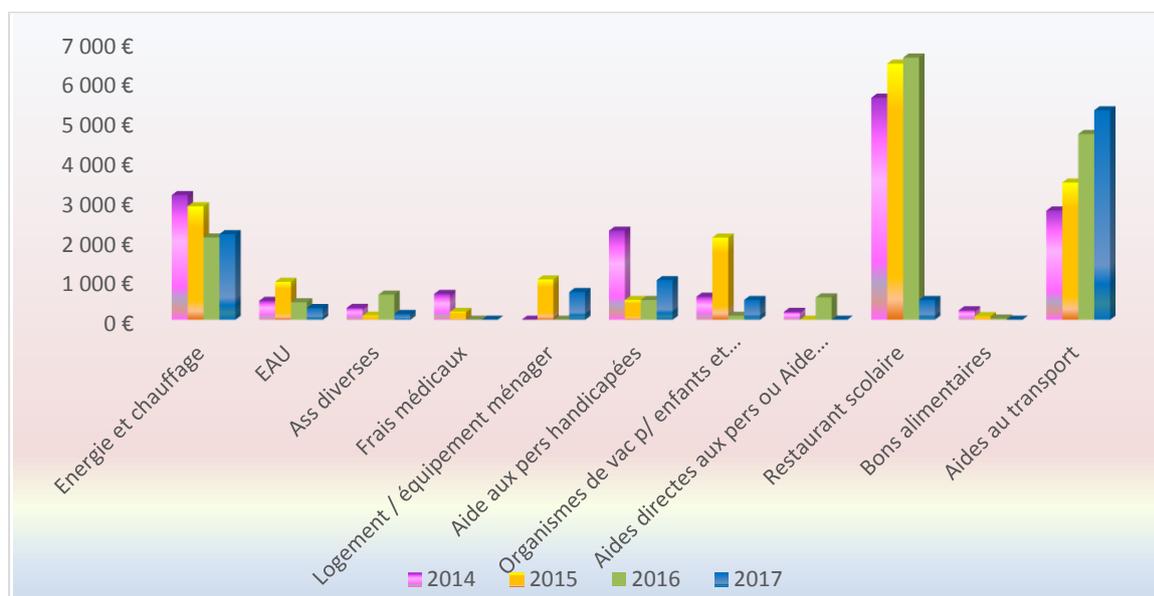
Ce règlement s'adresse, dans un souci de transparence, aux usagers, aux élus, aux membres du Conseil d'Administration et au service du CCAS ainsi qu'aux travailleurs sociaux qui sont en relation avec les Lagordais en situation fragile.



2-2-1 Les aides financières

ETAT DES AIDES FINANCIERES FACULTATIVES ACCORDEES 2014 - 2015 - 2016 - 2017

	2014	2015	2016	2017	Moy s/ 4 ans	2017 - %
Energie et chauffage	3 151 €	2 866 €	2 078 €	2 164	2 565	20,45
EAU	478 €	957 €	442 €	298	544	2,82
Ass diverses	300 €	104 €	635 €	146	296	1,38
Frais médicaux	652 €	200 €	0 €	0	213	0,00
Logement / équipement ménager	0 €	1 018 €	0 €	700	430	6,63
Aide aux pers handicapées	2 250 €	500 €	500 €	1 000	1 063	9,47
Organismes de vac p/ enfants et handicapés	583 €	2 076 €	100 €	500	815	4,74
Aides directes aux pers ou Aide fin excep	200 €	0 €	566 €	0	191	0,00
Restaurant scolaire	5 597 €	6 452 €	6 605 €	500	4 789	4,74
Bons alimentaires	240 €	90 €	30 €	0	90	0,00
Aides au transport	2 760 €	3 466 €	4 685 €	5 280	4 048	50,00
TOTAL	16 211 €	17 730 €	15 641 €	10 588	15 042	100



En 2017, les aides accordées à la restauration scolaire sont à Lagord quasiment nulles puisque les tarifs appliqués par la collectivité font référence au quotient familial de la famille.

L'aide au transport pour les personnes âgées est stable, pour les personnes handicapées en légère augmentation.

La Commission Locale de Concertation, instance animée par le Conseil Départemental (Délégation Territoriale de La Rochelle/Ré), regroupe des associations caritatives locales (Secours catholique, Entraide Protestante, la Croix-Rouge, Entraide et Solidarité Rochelaise) des « Institutions » (Mutuelle Sociale Agricole, Caisse Primaire d'Assurance Maladie).

Elle a une fonction d'aide financière et d'information.

Sur présentation de dossiers par le C.C.A.S., elle participe en fonction des revenus des familles, au paiement de factures, elle intervient après la commission permanente du CCAS.

Dix dossiers ont été présentés en Commission Locale de Concertation principalement pour l'aide au paiement de factures d'énergie.

2-2-2 Les aides alimentaires

La banque alimentaire, c'est :

Le personnel communal administratif et technique, les élus, les bénévoles qui préparent et participent à la distribution et à la collecte :

- Deux distributions par mois à tous les bénéficiaires : préparation et répartition des denrées données,
- Participation à la collecte nationale, 2 fois par an, pendant 2 journées (en avril et en novembre) sur les grands magasins alimentaires de la commune.

Pour l'année 2017, 2 magasins :

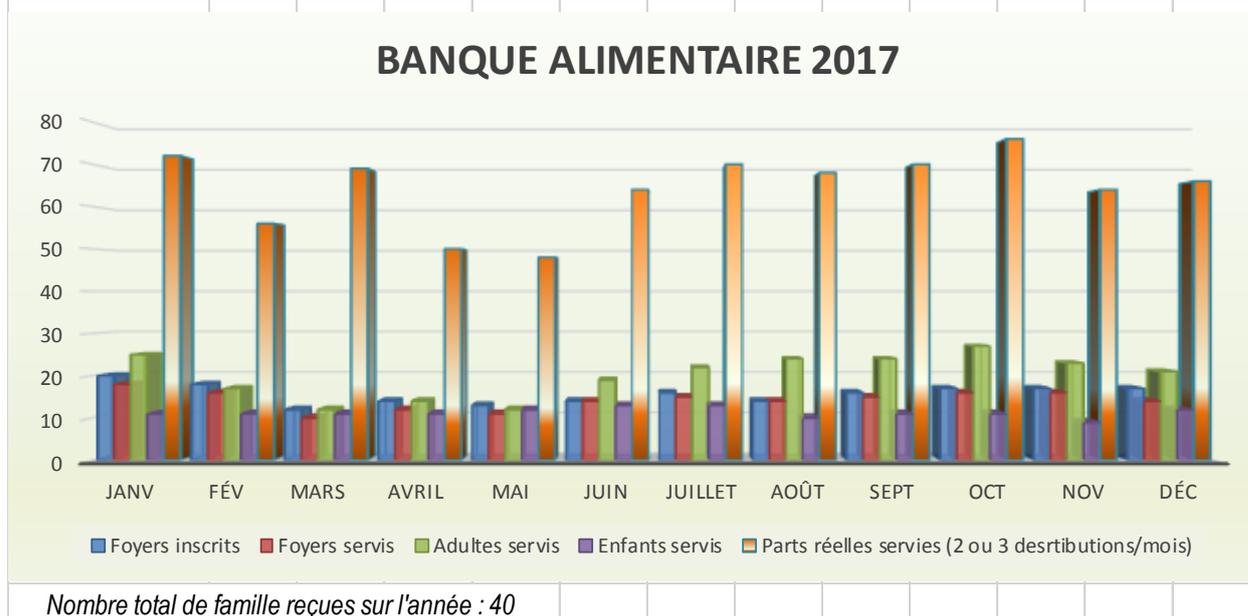
Magasin	2016	2017	
Leader Price Lagord	548	741	+ 193 Kgs
Lidl Lagord	1063	1110	+ 47 Kgs
Carrefour City	Fermé	272 Kgs	+ 272 kgs

Leader Price Lagord est collecté depuis la deuxième collecte 2017 par les bénévoles de la commune de L'Houmeau.



BANQUE ALIMENTAIRE – Distribution 2017

	BILAN BANQUE ALIMENTAIRE ANNEE 2017											
	1ER SEMESTRE						2è SEMESTRE					
	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Foyers inscrits	20	18	12	14	13	14	16	14	16	17	17	17
Foyers servis	18	16	10	12	11	14	15	14	15	16	16	14
Adultes servis	25	17	12	14	12	19	22	24	24	27	23	21
Enfants servis	11	11	11	11	12	13	13	10	11	11	9	12
Parts réelles servies (2 ou 3 distributions/mois)	72	56	69	50	48	64	70	68	70	76	64	66



- 1 part = 1 personne

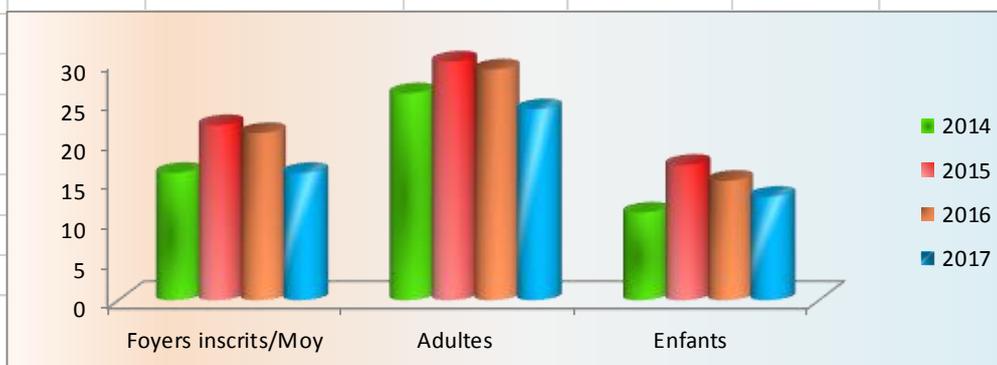
Le règlement intérieur des aides facultatives du CCAS de Lagord prévoit qu'il ne peut y avoir cumul d'aide au repas : le tarif du restaurant scolaire de l'école primaire de Lagord est appliqué en fonction des quotients familiaux, ce qui constitue déjà une aide.

C'est pourquoi, en 2017, il y a eu moins d'aides accordées pour la restauration scolaire.

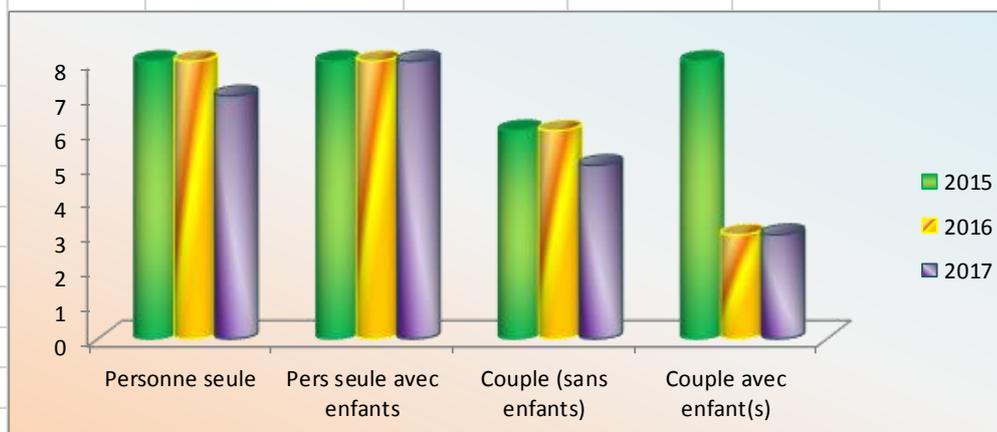
BANQUE ALIMENTAIRE - Distribution CCAS de Lagord - 2017

En 2017, application du règlement des aides facultatives pour lesquelles le règlement de la banque alimentaire prévoit une interruption minimum de 3 mois (après 12 mois maximum de bénéfice)

Par distribution	2014	2015	2016	2017
Foyers inscrits/Moy	16	22	21	16
Adultes	26	30	29	24
Enfants	11	17	15	13



Composition des familles reçues (moyenne)			
	2015	2016	2017
Personne seule	8	8	7
Pers seule avec enfants	8	8	8
Couple (sans enfants)	6	6	5
Couple avec enfant(s)	8	3	3



Turnover des foyers bénéficiaires de la banque alimentaire 2016		
En 2016		
Nouveaux bénéficiaires	14	8 foyers sont restés toute l'année
Sortants	2	
En 2017		
Nouveaux bénéficiaires	11	10 foyers sont restés toute l'année
Sortants	14	



3) Les actions en faveur des séniors

3-1 Le repas des aînés et la galette

Le C.C.A.S. organise, tous les ans, un banquet, au mois de Novembre (salle polyvalente de Nieul-S/-Mer) et une galette début Janvier, en faveur des aînés : c'est un moment de rencontre et de partage toujours très apprécié.



De nombreux séniors, bien qu'encore actifs, ne peuvent plus conduire ou ont des difficultés à circuler en ville. Le problème de la mobilité, dans la ville et en dehors de la ville, reste important.

3-2 L'aide au transport



Le C.C.A.S. organise et prend en charge un transport collectif, tous les vendredis après-midi, pour le rendez-vous hebdomadaire des aînés au club situé rue du Parc. Il soutient et favorise l'investissement des aînés dans le club par l'octroi d'une subvention.



Aide au transport collectif (prise en charge par le CCAS de l'abonnement mensuel RTCR) pour les personnes âgées de plus de 65 ans. Une participation financière est demandée en fonction des ressources.

Aide au transport collectif (prise en charge par le CCAS de l'abonnement mensuel RTCR) pour les personnes handicapées qui ont comme unique ressource l'Allocation Adulte Handicapée (ou montant équivalent avec un handicap de 80 % minimum).



-3-3 La téléassistance

Le C.C.A.S. a souscrit avec Serena, service de téléassistance, un contrat faisant bénéficier aux lagordais de tarifs préférentiels. Le CCAS instruit les dossiers et peut également être l'intermédiaire entre le souscripteur et la société pour tout questionnement, mise en place du contrat et installation du matériel, modification du contrat, arrêt provisoire ou définitif du contrat, ...
Vingt-deux bénéficiaires en 2017.

3-4 La semaine bleue

Semaine nationale des retraités et personnes âgées

Du 2 au 6 Octobre 2017
« A tout âge, faire société »

Le vieillissement de la population, fortement médiatisé ces dernières années, est désormais bien identifié comme un des enjeux majeurs d'évolution de la société, notre commune n'échappe pas à cette réalité.

Cette semaine est l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés d'organiser tout au long de la semaine des animations qui permettent de créer des liens entre génération, entre les personnes âgées, entre les professionnels du secteur, en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les « aînés » dans notre société.

Le centre communal d'action sociale, pour la troisième fois, initie et coordonne une semaine d'animation, d'échange, entre les différentes structures : EHPAD du Bois d'Huré, EHPAD du Rayon d'Or, foyer logement La Villa Opaline et le club des aînés. Le CCAS prend en charge une animation : une séance de relaxation assurée par une professionnelle dans les structures participantes et une séance ouverte aux lagordais.

Du fait de l'indisponibilité de la salle polyvalente de Lagord, l'animation entre toutes les structures s'est déroulée le mercredi après-midi à l'EHPAD du Rayon d'Or.



Après-midi récréatif « autour de quizz et chansons » à l'EHPAD du Rayon d'Or, le 4 octobre, entre les enfants du centre de loisirs, les EHPAD du Bois d'Huré et Rayon d'Or, Villa Opaline et le club des Aînés.

Moment de partage qui s'est terminé par un goûter pris en commun

3-5 Questionnaire « Bien vieillir à Lagord » (Annexe 1)

Le CCAS, toujours enclin à améliorer le bien vivre de ses administrés, et plus particulièrement des séniors, a adressé, en même temps que l'invitation au banquet des aînés, un questionnaire tendant à mieux connaître cette population et ses attentes.

Le taux de réponse est suffisamment important pour qu'il soit représentatif de la population « sénior » lagordaise.

Aucune demande particulière n'est apparue.

Toutefois, on peut supposer que la population la plus âgée et la plus en difficulté n'a pas répondu à ce questionnaire : c'est la question récurrente du « public invisible ».

Il appartient à tout un chacun d'être vigilant sur ses proches, amis, voisins.

4) Les actions de solidarité

4-1 Le plan canicule

Comme depuis 2004, le plan canicule a été réactivé.

En juin 2017 il y a eu un pic de chaleur ; des courriers personnalisés ont été adressés à tous les lagordais de 70 ans et plus, et un communiqué dans le journal local et sur les panneaux électroniques pendant toute la période du plan canicule.

Les visites ou appels téléphoniques se font uniquement auprès des personnes qui ont fait la démarche de s'inscrire, soit par un bulletin d'inscription, par appel téléphonique au CCAS ou par mail.

Des élus et des bénévoles se sont mobilisés tout au long de l'été pour appeler les personnes ou leur rendre visite en fonction de leur demande sur les bulletins d'inscription.

91 personnes se sont inscrites.

24 personnes (ou couples) ont souhaité être appelé

4 personnes (ou couples) ont souhaité recevoir de la visite

8 personnes (ou couples) ont souhaité être appelé et recevoir de la visite.

Il n'a pas été repéré de situation difficile.

4-2 La Mutuelle



L'accès à la santé pour tous.

Le CCAS s'est inscrit en 2016, par la signature d'une convention, dans la démarche « Ma Commune, Ma Santé » proposée par l'association ACTIOM. Cette association offre une solution négociée auprès de mutuelles spécialisées.

L'objectif est de permettre à tous les Lagordais de disposer d'une mutuelle complémentaire à moindre coût. Environ 30 rendez-vous à la Mairie.

Cette complémentaire santé est ouverte à l'ensemble des citoyens de la commune. Elle repose sur une tarification optimisée et relève d'un accès simplifié. Il suffit de retirer un dossier d'inscription, de faire son choix en fonction des propositions offertes et des ses besoins, puis de remplir un bulletin d'adhésion. Il n'y a pas de questionnaire de santé, ni de limite d'âge pour adhérer.

4-3 le logement



Au 1^{er} Janvier 2017, la commune de Lagord recense 270 logements sociaux.

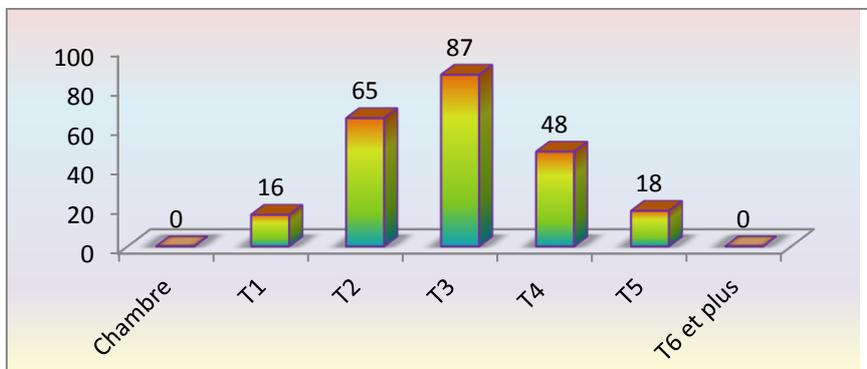
Au 31 Décembre 2017, la commune recense 325 logements sociaux (+ 12 ➤ Les Jardins du Moulin, + 30 ➤ Avenue du Recteur P Moisy, + 13 ➤ rue de l'Ermitage)

Le CCAS accueille et accompagne les demandeurs de logement social :

- Inscription et mise à jour des dossiers sur le fichier de la demande locative,
- Participation aux commissions d'attribution de logements,
- Signature d'une convention de réservation « mairie » de logements sociaux avec les bailleurs sociaux (Atlantic Aménagement, Office Public des H.L.M.).

Etat de la demande de logement social (priorité 1) sur Lagord – 31/12/2017

Chambre	0
T1	16
T2	65
T3	87
T4	48
T5	18
T6 et plus	0
Total	234



Situation des logements sociaux sur la commune de Lagord au 31/12/2017

Localisation	Nombre de logements
« La Vallée »	112
Avenue de Varsovie	18
Les Godettes	16
La Butte	16
Villa Vendôme (rue du Val d'Aoste)	12
Avenue du Clavier	10
Les Balcons de Ré	60
Le Clos du Bois d'Huré	10
Les Charmilles – Les Gonthières	9
Divers	7

4-4 Le projet intergénérationnel « Culture à l'ancienne »



Le projet démarré en Octobre 2016 est né sous l'impulsion du Conseil des Sages à vouloir transmettre et rappeler à l'ensemble des Lagordais l'histoire agricole.

Il a été mené en partenariat avec le Conseil des Sages, le CCAS, le centre socio-culturel les 4 vents, la maison des jeunes, les Etablissements d'Hébergements pour Personnes Agées Dépendantes, la résidence séniors Villa Opaline, et s'est déroulé toute l'année 2017 : des semailles en octobre 2016 au battage en juillet 2017, avec différents temps de rencontre tout au long de l'opération.

4-5 L'aide aux associations (Subventions)

Par l'attribution de subventions, le CCAS soutient le club des aînés et diverses associations à caractère social.

Pour l'année 2017, le CCAS a subventionné 7 associations pour un montant total de 3 350 euros.

4-6 Octobre rose

Chaque année en octobre, c'est le grand retour d'Octobre Rose. Une opération de communication mondiale autour de la lutte contre le cancer du sein.

En 2017, le Centre Communal d'Action Sociale de Lagord s'est inscrit, pour la deuxième fois dans cette démarche, avec un temps fort sur un après-midi.

14 heures 30 – Parc Charier, découverte du Yoga du rire en plein air dans le parc

L'action sera reconduite l'an prochain, sous une autre forme.



4-7 – L'accueil des migrants

Face à la crise migratoire l'Etat a demandé aux préfetures de mettre en place et d'organiser un dispositif d'accueil d'urgence des migrants.

La commune de Lagord a répondu favorablement en mettant à disposition deux logements communaux disponibles en attente d'un projet urbanistique.

Une convention a été signée le 1^{er} Avril 2016, et renouvelée pour l'année 2017, précisant le partenariat entre la préfeture de Charente-Maritime, l'association Altea Cabestan et la commune de Lagord.

5 familles ont été accueillies en 2017.

L'association « vive le vélo », l'association paroissiale, différentes associations sportives lagordaises ont participé à l'accueil des migrants en leur proposant notamment des activités ou des aides sous différentes formes

4-8 Les bénévoles

L'implication des bénévoles pour le CCAS, c'est une vraie richesse.

Le renfort de bénévoles en accompagnement des agents, des élus, des partenaires est une source appréciable de richesse et d'échanges et un moyen pour aboutir aux projets définis par le CCAS.

Sans eux une partie des activités du CCAS ne pourrait pas être mise en œuvre.

Les bénévoles s'investissent pour deux types d'actions :

- Un bénévolat associé à des notions de « plaisir », de « richesse des relations », de « conduire des projets avec d'autres », de « partage », mais aussi de « participer à créer du lien ».
- Un bénévolat pour répondre à des besoins : « ne pas laisser les gens dans la solitude », « faire en sorte qu'ils se sentent exister ».

Il paraît important de veiller à ne pas épuiser, laisser les bénévoles, à valoriser leurs actions et à les conforter dans leurs missions.

Le CCAS a organisé une formation le 19 Octobre 2017, sur place, sur une journée sur le thème « Etre bénévole à l'aise, motivé au CCAS de Lagord »: 21 personnes y ont participé.

Formation des bénévoles

19 Octobre 2017



Un groupe de travail s'est réuni 2 fois pour rédiger la Charte des bénévoles (Annexe 2)

Point de vigilance pour le CCAS :

- Maintenir l'engagement et l'enthousiasme, renforcer l'équipe des bénévoles.

Le CCAS souhaite faire mieux connaître l'action des bénévoles pour favoriser l'engagement de nouvelles personnes sur les actions existantes mais aussi sur de nouvelles actions.

Le bénévolat pour l'accueil des migrants, c'est :

- L'apprentissage du Français :

Il s'agit d'un apprentissage de la langue pour être en capacité de gérer le quotidien : se déplacer dans le temps et dans l'espace, acheter, interroger, demander, ... ce ne sont pas des cours de grammaire et/ou d'orthographe. Ces cours ont lieu 3 fois par semaine, sur un temps de 2 heures.

Le travail et l'engagement des bénévoles sont des ressources importantes et indispensables pour mener au mieux des actions de solidarité. Les projets à venir reposent également sur leur participation.

Le bénévolat pour la distribution et la collecte de la banque alimentaire, c'est :

- La distribution deux fois par mois à environ une vingtaine de familles
- La collecte de la banque alimentaire nationale, deux fois par an sur 2 magasins lagordais.

L'implication constante et régulière de deux équipes de bénévoles (1 équipe pour les cours de français et une équipe pour la banque alimentaire)

Le nombre d'heures effectué par les bénévoles en 2017 est estimé à 1 400, soit en moyenne 27 heures par semaine.

4-9 Participation aux actions communales

Le C.C.A.S. participe au	Forum des Associations lagordaises	
---------------------------------	---	---

Lors de cette journée, le 9 septembre 2017, le CCAS a fait connaître ses actions et celles à venir. Ce fut un moment de convivialité et d'échanges avec les associations présentes et les visiteurs.

Le C.C.A.S. participe au	<h3 style="text-align: center;">Projet Educatif Local de Lagord</h3> <p>Le CCAS s'est inscrit dans l'élaboration de la démarche du Projet Educatif Local de Lagord.</p> <p>Le PEDL vise 4 objectifs définis par les élus :</p> <ul style="list-style-type: none">• Développer le lien social,• Contribuer à la cohésion entre les acteurs de la communauté éducative,• Adapter l'offre de service aux besoins des familles• Mettre en œuvre une démarche enrichie par la participation des acteurs locaux. <p>Depuis Octobre 2017 ➤ 2 réunions par mois – poursuite et fin de la démarche prévue en 2018.</p>
---------------------------------	--

5) Le travail des **CO**mités de **PI**lotage en charge de l'Analyse des Besoins Sociaux

5-1 COPIL « Insertion des Jeunes »

Annexe 3

Au regard des résultats de l'Analyse des Besoins Sociaux sur la thématique « l'insertion des jeunes adultes », 4 enjeux majeurs ont été retenus (leur énumération n'a pas de valeur hiérarchique) :

- Lutter contre l'isolement des jeunes adultes en les repérant mieux
 - Lever les freins autour de l'insertion professionnelle
 - Améliorer l'accès aux droits des jeunes adultes lagordais
 - Favoriser l'accès au logement des jeunes sur Lagord.
- 2 réunions au cours de l'année 2017

5-2 COPIL « Accompagnement des Séniors »

Annexe 4

Au regard des résultats de l'Analyse des Besoins Sociaux sur la thématique de « l'accompagnement des séniors lagordais », 4 enjeux majeurs ont été retenus (leur énumération n'a pas de valeur hiérarchique) :

- Réduire le risque d'isolement des aînés de manière préventive
 - Favoriser la mobilité des aînés
 - Améliorer l'accès aux droits par une meilleure information
 - Améliorer l'accès et le maintien dans un logement adapté pour les aînés les plus précaires.
- 2 réunions au cours de l'année 2017

Atelier Mobilité Prévention routière

15 Octobre 2017



Atelier Mobilité Transport en commun

21 Novembre 2017



Constat 2017 et Projets 2018

Constat

Au cours des années 2015 et 2016, se sont mis en place une grande partie des projets politiques : Analyse des Besoins Sociaux, locaux adaptés et spécifiques pour le CCAS, acquisition d'un logiciel « métier », règlement des aides facultatives, une mutuelle pour tous, cabines troc-livres, semaine bleue et projets intergénérationnels, octobre rose.

Ces actions ont été reconduites en 2017.

Depuis 2016, la commune accueille plusieurs familles de migrants dans 2 logements mis à disposition, le CCAS fait le lien avec l'association Altéa-Cabestan qui a en charge leur suivi. Les bénévoles assurent des cours de français.

Il y a une continuité des animations en faveur des séniors et des actions de solidarité : plan canicule, aides aux associations par l'attribution de subventions, animation pour le banquet et la galette en faveur des séniors.

La place des bénévoles est de plus en plus importante, elle est mieux structurée dans les missions qui leur sont confiées, elle nécessite une coordination du CCAS.

En 2017, après un travail avec les bénévoles, la « charte des bénévoles » a été votée par le conseil d'administration et une formation sur place a été organisée.

Pour 2018

Les orientations 2018

1) Poursuivre et développer les actions existantes :

L'Analyse des Besoins Sociaux nous invite à continuer et à hiérarchiser les priorités, à renforcer le travail en partenariat avec les différents acteurs concernés, à proposer et à nous positionner sur la réalisation de projets.

Concrétiser les objectifs définis lors des différents Comités de Pilotage :

Favoriser la mobilité des séniors,

Faire connaître et développer l'accès aux soins, savoir orienter les demandes pour les séniors et les jeunes,

Renforcer les actions intergénérationnelles,

Semaine bleue, projet « culture à l'ancienne » avec l'EHPAD du Rayon d'Or, le centre socio-culturel et la maison des jeunes,

Continuer la valorisation des actions des bénévoles,

Signature de la charte, organiser des rencontres des bénévoles,

Développer un réseau de proximité et poursuivre les actions actuelles : semaine bleue, octobre rose, repas et galette des aînés, troc-livres,

2) Nouvelles orientation et actions :

Favoriser l'organisation d'un forum thématique sur les droits des jeunes

Organiser un forum thématique sur le bien vieillir à domicile

Créer des rencontres pour les aidants avec l'appui d'un intervenant.

Finaliser la relation entre la commune et le CCAS par une convention cadre et une convention de mise à disposition du personnel.

Le questionnaire « Bien vivre à Lagord » adressé aux aînés de 70 ans et plus en octobre 2017 servira également de base à une réflexion plus large : environ 18 % de réponse (*annexe 1*)

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2018 confirme la ligne de conduite de la municipalité : la maîtrise des dépenses publiques.

Les actions reconduites et les nouvelles actions se font en priorité avec les partenaires institutionnels et locaux.

La subvention de fonctionnement versée à la commune au CCAS, en tenant compte des nouvelles actions, reste donc à l'identique pour 2018, générant une stabilité des dépenses de fonctionnement.

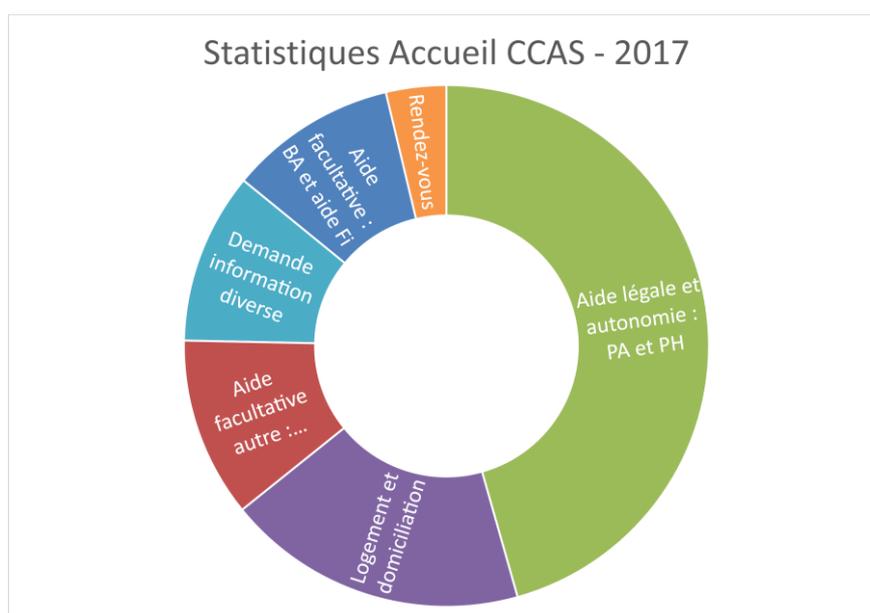
Les projets issus du groupe de pilotage de l'ABS sont, pour certains finalisés, d'autres sont à mettre en place ou à terminer



Le Centre Communal d'Action Sociale

A reçu en 2017

510 personnes



Bien vivre à Lagord

Le Centre Communal d'Action Sociale de Lagord réalise une enquête auprès des seniors de la ville afin de mieux connaître votre mode de vie et recueillir vos besoins.

Vous pouvez répondre anonymement à cette enquête.

Quels que soient votre âge et votre situation de vie, votre réponse permettra d'enrichir notre réflexion sur le thème du « bien-vivre ensemble » à Lagord et sur les actions qui pourraient être engagées dans le domaine de l'action sociale locale.

1) Pour mieux vous connaître

NOM : **Prénom** :(facultatif)

Homme Femme

Adresse17140 - LAGORD

Adresse internet@.....

Année de naissance :

Situation matrimoniale : Personne seule - En couple - Hébergé(e) Autre

Exercez vous une activité professionnelle ? OUI NON

Etes-vous retraité ? OUI NON

Depuis quant résidez-vous à Lagord : Année

Accepteriez-vous de parler de la commune « autrefois », lors d'une interview, pour instruire un document communal : « Paroles de Lagordais » ? OUI NON

Raison pour laquelle vous vivez à Lagord :

Familiale - professionnelle - Cadre de vie - Autre

2) Vos centres d'intérêt

Votre principal centre d'intérêt est d'ordre : social culturel sportif autres

Participez-vous à une activité associative ? OUI NON Quelquefois

- Si OUI, laquelle ? sociale culturelle sportive

autres

Quelle association ?

A quel titre ? Membre actif Bénévole Utilisateur - De manière régulière occasionnelle

- Si NON, pourquoi ?

Les activités ne me plaisent pas L'accès est difficile Les horaires ne me conviennent pas

Pas assez disponible Prix trop élevé Autre :

Participez-vous aux animations proposées par le CCAS et la Ville ? Souvent Quelquefois Jamais

Si oui, lesquelles :

Souhaiteriez-vous qu'il y en soit mis en place de nouvelles ? OUI NON

Si oui, lesquelles :

Merci d'avoir pris quelques instants pour répondre à ce questionnaire. Il est à retourner au
C.C.A.S – Mairie de Lagord – 1, rue de la Métairie au plus tard le 2 Novembre 2017

3) Vos déplacements

Pour vos déplacements :

Quel moyen de locomotion utilisez-vous ? (Vous pouvez cocher plusieurs cases)

Véhicule personnel Vélo Transport en commun Marche à pied Autre

Rencontrez-vous des difficultés pour vous déplacer quotidiennement : OUI NON

Si OUI, sur quels types de déplacement rencontrez-vous des difficultés:

Déplacement médicaux Démarches administratives Activité culturelle ou de loisirs

Autre.....

Pouvez-vous préciser la nature des difficultés.....

Avez-vous besoin d'aide pour vos déplacements : Souvent Quelquefois Jamais

4) Votre environnement social

Avez-vous des enfants : OUI - NON

Lieu de résidence des enfants :

	Lagord	C.D.A La Rochelle	Charente-Maritime	France	Hors France
1 ^{er} enfant					
2 ^{ème} enfant					
3 ^{ème} enfant					

Recevez-vous ou rencontrez-vous régulièrement d'autres personnes :?

Souvent Quelquefois Jamais

Enfants Autre membre de la famille Ami Voisin Professionnel (infirmière, aide ménag.,)

Seriez-vous intéressé(e) pour accueillir de jeunes adultes en contrepartie de compagnie, aide ponctuelle ?

OUI NON

Quel est le rythme des visites que vous recevez à votre domicile ?

Une ou plusieurs visites : par jour par semaine par mois jamais ou très rarement

Quel est le rythme des sorties que vous effectuez en dehors de votre domicile ?

Une ou plusieurs sorties : par jour par semaine par mois jamais ou très rarement

5) Votre logement

Votre logement est-il adapté aujourd'hui à vos besoins : OUI Pas tout-à-fait NON

Trop grand Trop petit Pas adapté à mes difficultés de santé Eloigné des services Pas confortable

Autres

Pour aménager votre logement, auriez-vous besoin de :

Conseils techniques OUI NON Aides financières OUI NON

6) Votre vie au quotidien

Bénéficiez-vous de service de maintien à domicile ?

Aide ménagère : OUI NON Portage de repas : OUI NON Téléassistance : OUI NON

APA (allocation personnalisée d'autonomie) par le département ou caisse de retraite : OUI NON

Soins médicaux ou para-médicaux OUI NON

Avez-vous des remarques ou des suggestions particulières à faire ?

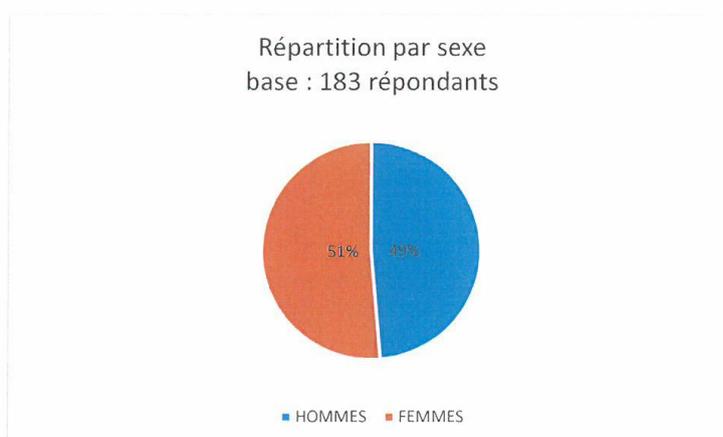
Retour du questionnaire

Le CCAS de Lagord a mené une enquête en octobre 2017 auprès des séniors de la commune qui ont été invités à répondre à un questionnaire auto-administré intitulé *Bien vivre à Lagord*.

Ce questionnaire a rencontré un vrai succès car nous disposons d'un échantillon de 185 répondants dont 18 couples ayant répondu sur le même document.

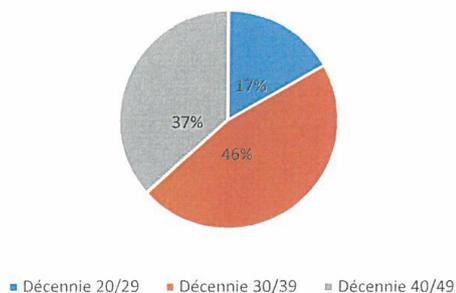
1 - PROFIL DES REpondANTS

La répartition des répondants en termes de sexe est très homogène. Elle se différencie de la population française par un poids nettement plus important des hommes 49 %, lorsque ceux-ci ne représentent que 42 % des français de plus de 65 ans.



Bien vivre à Lagord – résultats du questionnaire 2017
Florence Valdant pour le CCAS de Lagord – 15/01/2018

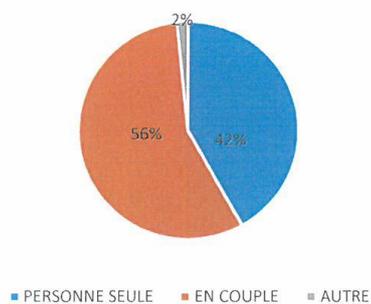
Répartition par décennie d'année de naissance
base : 180 répondants



Parmi les répondants :

- 17 % ont entre 88 et 97 ans
- 46 % ont entre 78 et 87 ans
- 37 % ont entre 68 et 77 ans

Répartition du statut matrimonial en %
base : 184 répondants



Une majorité de personnes vit encore en couple.

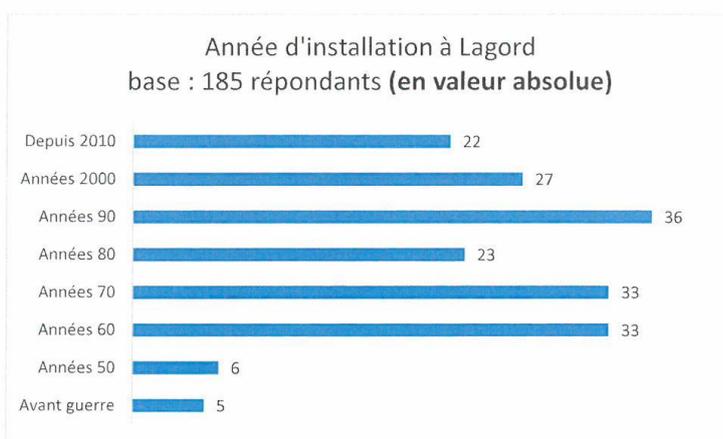
Les 3 personnes indiquant un statut « Autre » sont pour l'une divorcée, pour l'autre aidé par sa fille, et la dernière n'a rien mentionné.

*Bien vivre à Lagord – résultats du questionnaire 2017
Florence Valdant pour le CCAS de Lagord – 15/01/2018*

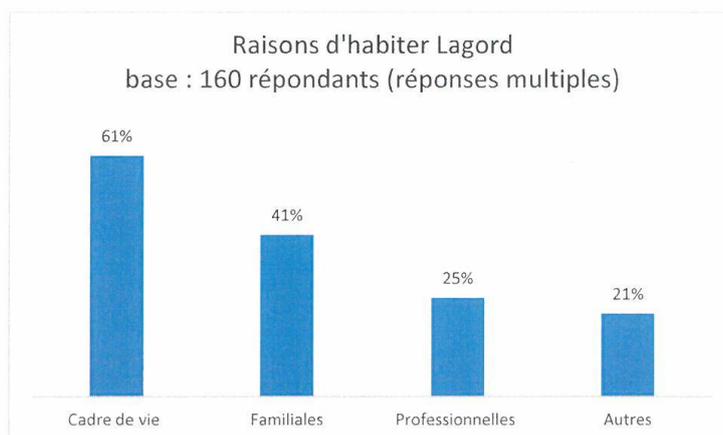
100 % des répondants sont retraités.

2 personnes sur 175 répondants déclarent avoir une activité professionnelle

23 personnes sur 160 répondants accepteraient une interview pour participer à l'élaboration d'un document communal « Paroles de Lagordais » (voir coordonnées en annexe).



Un très grand nombre de répondants habite à Lagord depuis de nombreuses années. Certains y sont nés.



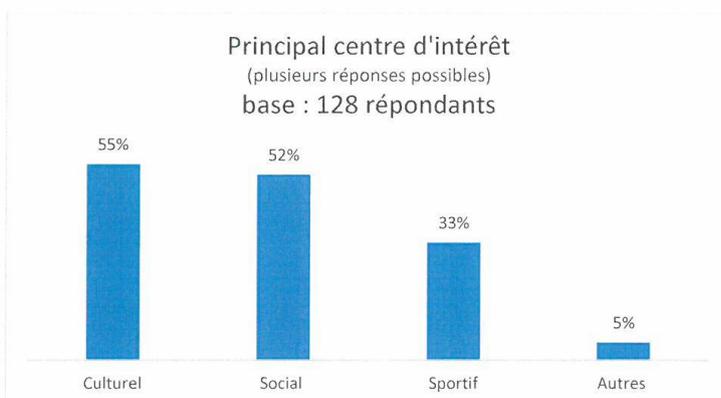
Bien vivre à Lagord – résultats du questionnaire 2017
Florence Valdant pour le CCAS de Lagord – 15/01/2018

Le cadre de vie lagordais est apprécié d'une majorité des répondants qui en font la raison première d'y avoir leur résidence.

Dans les « autres » raisons, on citera (chacune ayant reçu plusieurs citations) :

- La proximité de la Rochelle
- Le côté « rurbain », ville à la campagne
- L'installation au moment de la retraite
- Les opportunités d'achat, le hasard

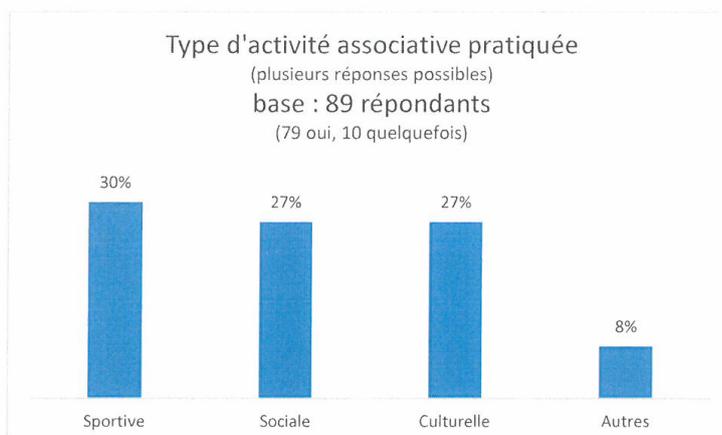
2 - CENTRES D'INTERET



La question concernait LE centre d'intérêt principal, mais un certain nombre de répondants ont fait des réponses multiples.

Les domaines Culture et Social sont assez proches et intéressent chacun plus de la moitié des répondants. Un tiers des seniors lagordais est également intéressé par le sport.

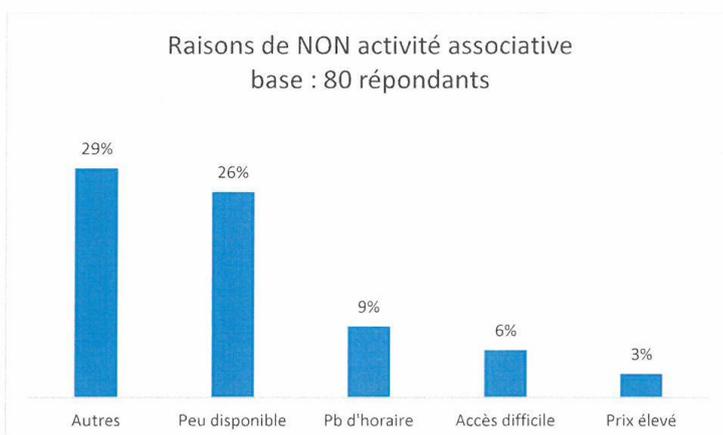
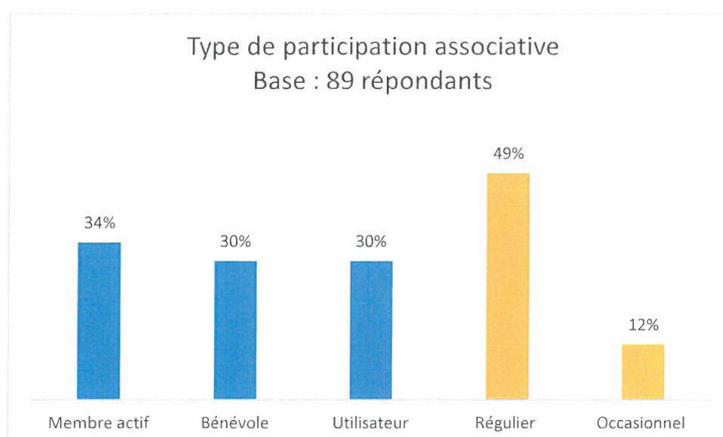
Le centre d'intérêt Familial/Amical est mentionné par plusieurs répondants. Sorties, voyages, marche, jardinage, bricolage et généalogie sont également des thématiques mises en avant par une ou deux personnes.



La participation associative des seniors lagordais concerne à peu près la moitié d'entre eux. Leurs centres d'intérêt sont assez bien répartis entre les thématiques sportive, sociale et culturelle. Le niveau de participation est plutôt élevé, près de la moitié des répondants indiquant avoir une pratique régulière.

L'offre des associations lagordaises rencontre un écho certain parmi la population.

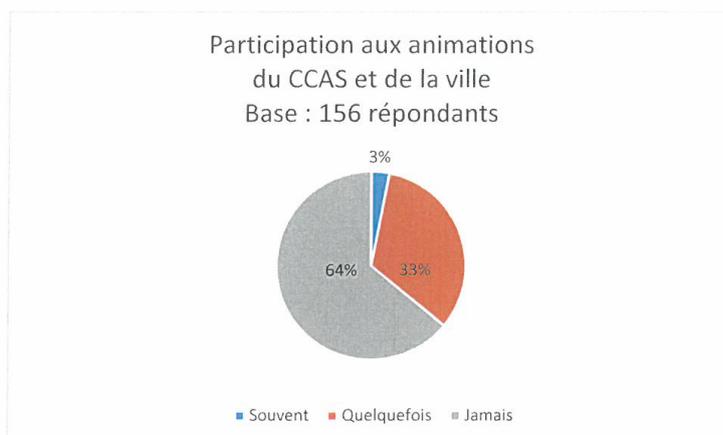
Centre socioculturel des 4 Vents	10
Clubs de personnes âgées	9
Anciens combattants	7
Comités de quartier	6
Tamalous	5
Conseils des sages, des anciens	3
Autres centres socio culturel	7
Associations humanitaires	9
Associations sportives	13
Associations artistiques	9
Autres	4



Les « autres » raisons de ne pas participer à une activité associative sont principalement liées à l'âge et aux problèmes de santé. Seules 2 personnes indiquent ne pas avoir l'envie ou revendiquent leur besoin de solitude.

Une large part des répondants est déjà suffisamment occupée et met en avant son indisponibilité.

*Bien vivre à Lagord – résultats du questionnaire 2017
Florence Valdant pour le CCAS de Lagord – 15/01/2018*



Une grande majorité des répondants, pratiquement les 2/3, ne participe pas aux animations proposées.

Les 36 % qui y participent quelquefois ou souvent citent particulièrement les banquets des aînés et la galette des Rois. Viennent ensuite le marché de Noël et le 13 juillet (3 personnes), la semaine bleue (2 personnes), les concerts et spectacles (2 personnes) ainsi que le Forum des associations (1 personne).

Seules 16 personnes souhaiteraient de nouvelles animations.

3 d'entre elles sont demandeuses d'aide dans le domaine informatique ou internet (du niveau débutant à avancé).

L'initiation au jardinage est évoquée par 2 personnes.

2 autres suggèrent des voyages, ou l'organisation de courts déplacements dans la région à des tarifs modérés.

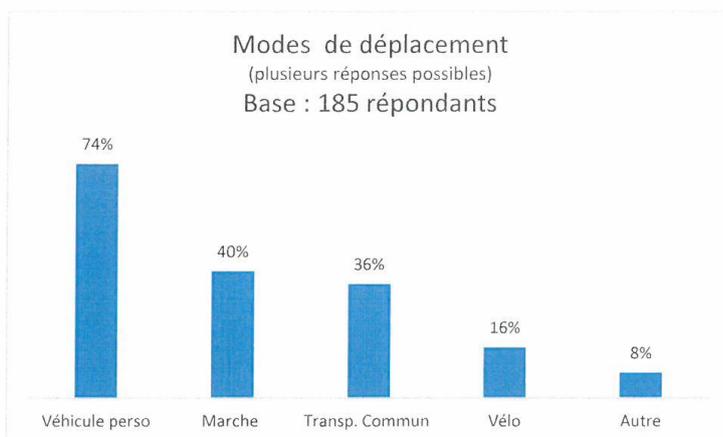
Sont évoqués également (par une seule personne pour chaque proposition), le chant, des concerts, la relaxation ou la mise en place d'un vide grenier.

3 – DEPLACEMENTS

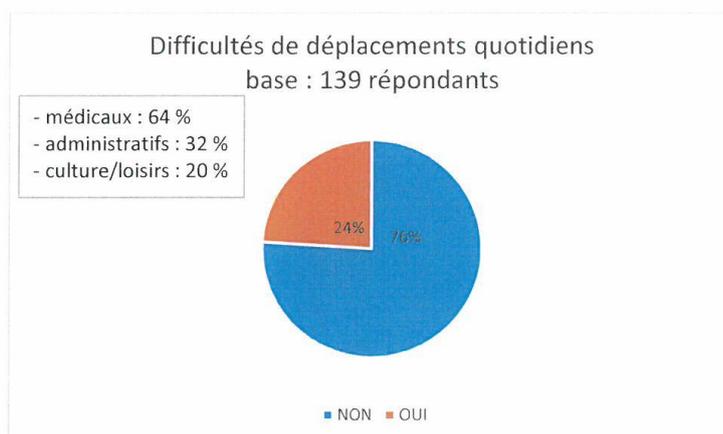
Les seniors lagordais sont assez autonomes pour leurs déplacements.

Les ¾ des répondants disposent de leur véhicule personnel.

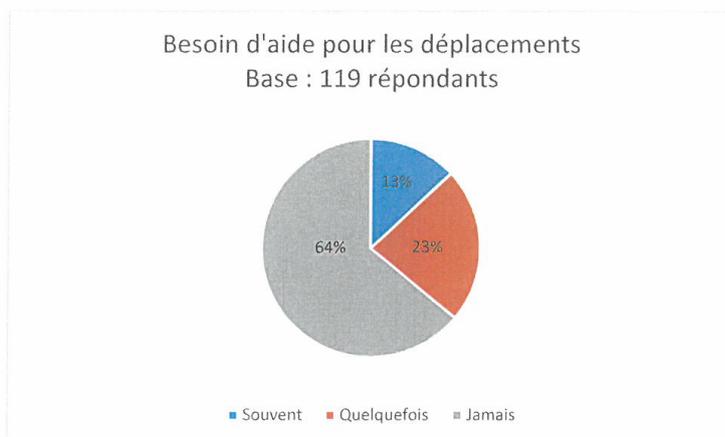
*Bien vivre à Lagord – résultats du questionnaire 2017
Florence Valdant pour le CCAS de Lagord – 15/01/2018*



Seul un quart d'entre eux admet avoir des difficultés pour effectuer ses déplacements quotidiens.

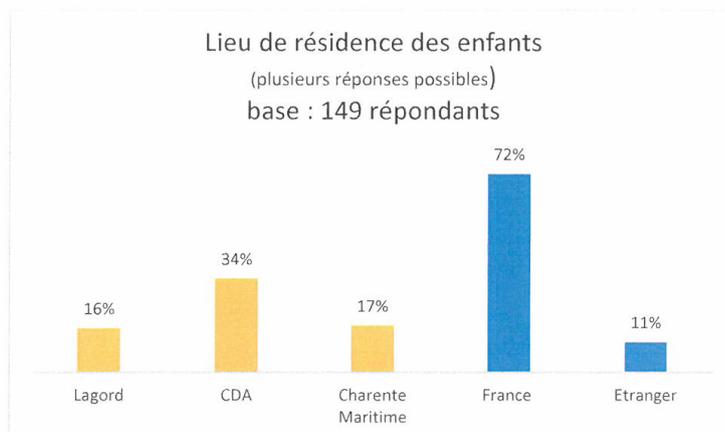


En conséquence, seuls 13 % des répondants déclarent avoir besoin d'aide pour effectuer leurs déplacements, pratiquement les deux tiers n'en ayant jamais besoin.

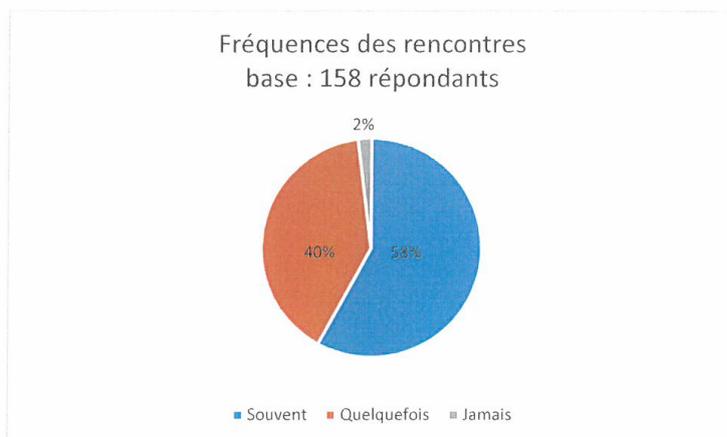


4 - ENVIRONNEMENT SOCIAL

Les deux tiers des répondants ont des enfants habitant dans un périmètre relativement proche de Lagord (Lagord même, CDA et Charente Maritime) qui sont donc susceptibles de leur venir en aide rapidement en cas de besoin. A ceux-là s'ajoutent également ceux ayant des enfants habitant dans les départements limitrophes, Deux Sèvre, Vendée, Gironde.



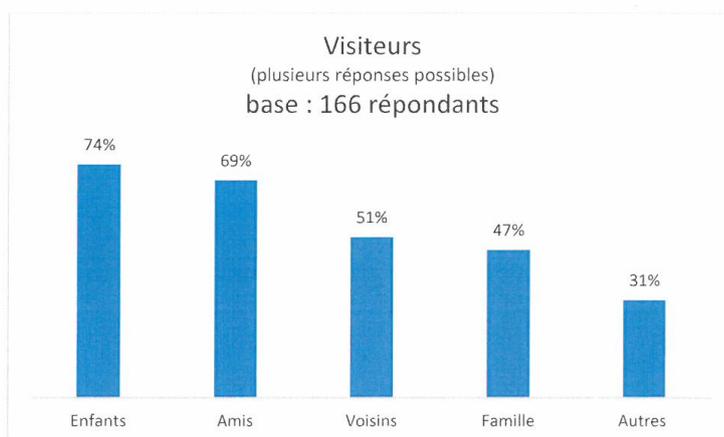
*Bien vivre à Lagord – résultats du questionnaire 2017
Florence Valdant pour le CCAS de Lagord – 15/01/2018*

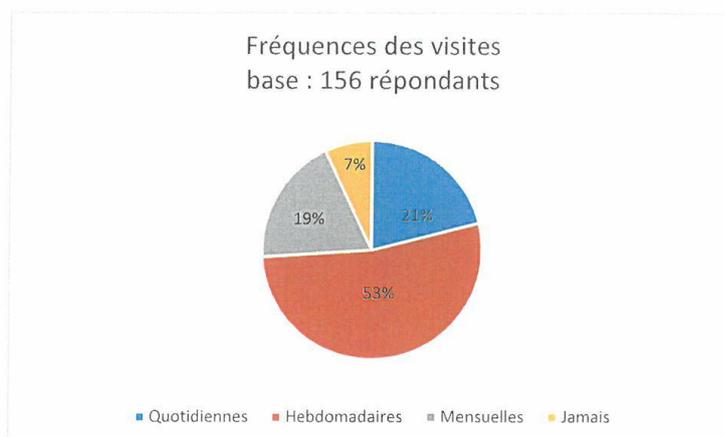


De ce fait, les seniors lagordais ne sont pas isolés. En effet la quasi-totalité d'entre eux reçoit ou rencontre souvent ou quelquefois d'autres personnes.

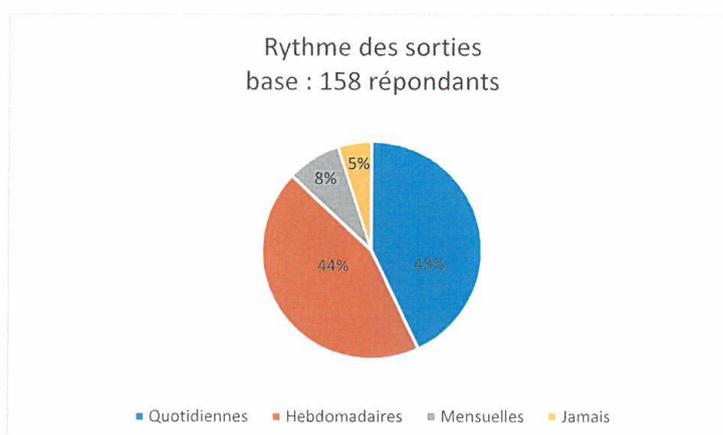
Au premier rang desquels leurs enfants (74 %) et leurs amis (69 %).

Les $\frac{3}{4}$ des visites reçues, le sont sur un rythme au minimum hebdomadaire.





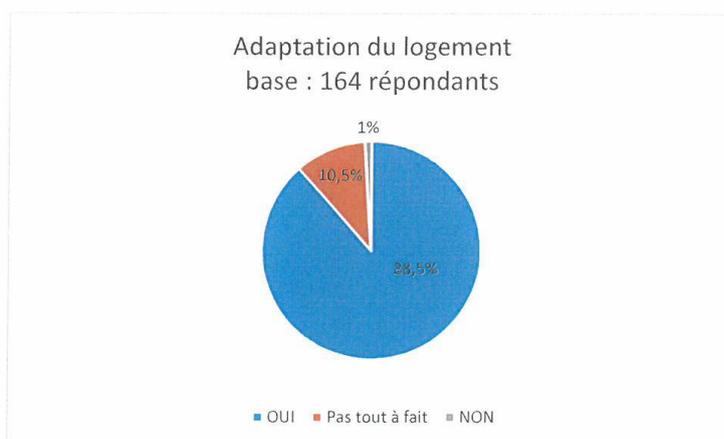
Les seniors lagordais ne restent pas confinés chez eux. 44 % d'entre eux sortent quotidiennement et pratiquement autant le font sur un rythme hebdomadaire.



Seules 2 personnes sur les 149 ayant répondu seraient favorable à l'idée d'héberger un jeune adulte en contrepartie de sa compagnie et aide ponctuelle.

*Bien vivre à Lagord – résultats du questionnaire 2017
Florence Valdant pour le CCAS de Lagord – 15/01/2018*

5 - LOGEMENT



Les seniors lagordais sont dans leur très grande majorité satisfait de leur logement qui est adapté à leurs besoins.

Pour ceux qui ne font pas le même constat, les raisons en sont :

- **Pas adapté aux difficultés de santé 10 + vieillesse 1 + escalier 3**
- Trop grand 6
- Trop petit 1
- Trop éloigné 1
- Pas confortable – isolation humidité 1

Ils sont peu nombreux à avoir :

- Besoin de conseils techniques : 12 (base 123 répondants)
- Besoin d'aides financières : 10 (base 119 répondants)

6 - VIE AU QUOTIDIEN

Bénéficiaire d'une aide-ménagère	39 personnes sur 163 répondants (24%)
Bénéficiaire du portage de repas	4 personnes sur 143 répondants (3%)
Bénéficiaire de la téléassistance	14 personnes sur 142 répondants (10%)
Bénéficiaire de l'APA	8 personnes sur 142 répondants (6%)
Bénéficiaire de soins médicaux ou para-médicaux	19 personnes sur 143 répondants (13%)

*Bien vivre à Lagord – résultats du questionnaire 2017
Florence Valdant pour le CCAS de Lagord – 15/01/2018*

REMARQUES ET SUGGESTIONS

Une dizaine de personnes a fait des propositions dans les domaines suivants :

1 - Facilitation des déplacements :

- taxi pour les petits trajets à prix abordables serait apprécié par ceux qui ont des problèmes pour se déplacer
- manque flagrant de transport en commun le dimanche; un mini bus serait le bienvenu
- le bus 11 (ex 31) devrait passer par le centre commercial (trajet antérieur)
- dommage que l'arrêt de bus ait été déplacé
- plus de bus (arrêt du grand mur)
- besoin de locomotion pour aller chez le docteur afin d'éviter les visites à la maison plus chères

2- Organisation de l'espace public

- pose de bancs sur le??? et l'avenue des Oiseaux de mer (questionnaire n°166 -
- un banc avenue du Clavier à l'emplacement de l'ancien abribus
- nuisances rue de l'Ermitage dues au trafic routier
- commerces trop éloignés ; pourquoi ne pas les installer sur le terrain militaire

3- Divers

- suggère la mise en place de contacts téléphoniques personnels pour s'assurer que les personnes n'ont aucun problème lié à la solitude et au risque de chute ou malaise. Se propose pour participer à ce type d'action
- besoin d'aide pour petit bricolage
- impôts habitation et fonciers beaucoup trop élevés pour les petits revenus

7 personnes ont fait part de leurs félicitations et encouragements à l'équipe du CCAS et l'on enjoint de « continuer ».

Annexe 2



CHARTRE DES BENEVOLES

1 – Le Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif qui a une personnalité juridique de droit public, une existence administrative et financière distincte de la commune.

Il est géré par un conseil d'administration qui détermine les orientations et les priorités de la politique sociale de la commune. Le conseil peut déléguer une partie de ses pouvoirs au président, et/ou au vice-président.

Le CCAS de Lagord est le service public de proximité qui développe une action sociale au service des lagordais. Il accueille, conseille, oriente les usagers qui font face à un accident de la vie, qu'il soit passager ou de longue durée.

Il apporte une aide concrète et accompagne ceux qui en ont besoin sur le territoire. Il place la solidarité au cœur de son action :

- De façon transparente à l'égard des administrés de la commune de Lagord, des bénéficiaires et des financeurs,
- Dans le respect des règles (code de l'action sociale et des familles).

Les Missions

Les missions obligatoires :

- Pré-instruire les demandes d'aide sociale légale (APA, Obligés alimentaires, ...)(art L 123-5 du code de l'action sociale et des familles),
- Procéder à la domiciliation des personnes sans domicile stable (art L 264-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles),
- Procéder à une analyse des besoins sociaux de la population qui relève du territoire communal et notamment de ceux des jeunes, des familles, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté (art R 123-1 du code de l'action sociale et des familles).

Les missions facultatives :

Il s'agit là de mettre en œuvre la politique sociale de la commune dont les modalités d'attribution sont en général prévues dans le règlement intérieur du conseil d'administration et dans le règlement des aides facultatives (Délibérations du 2016-15 et 2016-16 du 29 Juin 2016).

Ces aides doivent se conformer à 3 principes fondamentaux et obligatoires :

- Spécificité territoriale
- Spécificité matérielle (uniquement des actions à caractère social)
- Egalité de traitement

Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence.

Composition du C.C.A.S.

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est administré par un conseil d'administration présidé par le maire.

Le conseil d'administration du centre d'action sociale comprend, outre son président, et en nombre égal :

5 membres élus,

5 membres nommés, un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département

Ils sont élus ou nommés à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil. Leur mandat est renouvelable.

2- Les bénévoles

"Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial." Le bénévolat est donc un don de soi librement consenti et gratuit.

(Avis du Conseil Economique et Social du 24 Février 1993).

L'activité bénévole est librement choisie ; il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre le CCAS et les bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes.

Participation aux actions menées par le CCAS

Dont actuellement :

- Collecte et distribution de la banque alimentaire
- Suivi du troc-livres
- Aide à l'apprentissage du français pour les migrants accueillis sur la commune.

Relais des diverses actions de solidarité

- Actions menées sous l'égide du CCAS : octobre rose, semaine bleue,

3 – Engagements réciproques

a) Le CCAS

Le CCAS s'engage :

- A informer les bénévoles sur le projet, les objectifs et la répartition des principales responsabilités au sein du CCAS,
- A faciliter les rencontres avec les membres du CCAS et les autres bénévoles,
- A accueillir les bénévoles, les considérer comme des acteurs de l'action sociale de la commune,
- A confier aux bénévoles des activités au regard de leur compétence, leur motivation et leur disponibilité,
- A définir les missions « responsabilité et activités de chaque bénévole dans une convention d'engagement,
- A organiser des réunions pour faire notamment le point sur les difficultés rencontrées,

- A organiser des journées de formation selon les besoins dont les frais sont inscrits au budget du CCAS,
- A garantir aux bénévoles la couverture et l'assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées (contrat d'assurance ville),
- Le CCAS conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole en respectant des délais de prévenance raisonnable.

b) Les bénévoles

Les bénévoles s'engagent à :

- A adhérer au projet et aux valeurs du CCAS,
- A se conformer à ses objectifs,
- A respecter son organisation, son fonctionnement et son règlement,
- A assurer de façon efficace sa mission et son activité, sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement, au sein « d'une convention d'engagement » et éventuellement après une période d'essai,
- A exercer son activité de façon discrète, dans le respect des convictions et opinions de chacun, à garder secrètes les informations données par les usagers sauf à les partager, si besoin, avec les personnes référentes du CCAS.
- A considérer que le bénéficiaire est au centre de toute l'activité du CCAS,
- A collaborer avec les autres acteurs du CCAS et les autres bénévoles,
- A suivre les actions de formation proposées.

Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

Annexe 3



Analyse des Besoins Sociaux

COFIL : « Insertion des Jeunes Adultes »

Réunion du 6 Juin 2017

COMPTE-RENDU DE REUNION

Date : 6 Juin 2017

Service organisateur : CCAS

Objet : COPIL – ABS – Thématique « L'insertion des jeunes adultes résidant sur Lagord »

Présents : Mesdames Brigitte Lacarrière (Vice-Présidente du CCAS), Marie-Hélène Fiquet (Adjointe à la jeunesse), Valérie Parisot (responsable service jeunesse), Sophie Schlogel (directrice du C.S.C.), Ghislaine Lebègue, Messieurs Wilfrid Schopp (médiathèque), Loïc Hug (mission locale),
Absentes excusées : Madame Nadège Aubert, Madame Carole Drozdowski (assistante sociale – Conseil départemental).

Madame Brigitte Lacarrière rappelle que les préconisations qui ressortent de l'Analyse des Besoins Sociaux réalisée par le cabinet Compas sont des éléments qui servent à la réflexion. Les actions qui pourraient en découler doivent tenir compte des moyens humains existants et des contraintes budgétaires. Il n'y a aucune date butoir pour les projets mis en place.

Monsieur Loïc Hug, Directeur de la mission locale informe qu'il n'a pas le nombre de jeunes lagordais suivis à la mission locale et que la mission locale n'est pas dans une logique de permanence sur le territoire (actuellement il y en a 14) et cela pour une question de moyens et d'efficience. S'il y a une permanence, il n'y a pas plus de jeunes qui se font connaître.

Monsieur Hug est favorable à retisser du lien avec les partenaires sociaux ⇒ le centre socio-culturel, en organisant des temps de rencontre conviviaux et non institutionnels pour faire revenir les jeunes vers la mission locale ; à travailler avec les acteurs de territoire sur l'identification des « jeunes non-occupés ».

En effet la section pré-ados est fermée au centre socio-culturel : il y a en prévision un travail qui sera fait avec la maison des jeunes et conventionné.

Pour le décrochage scolaire, constat est fait que l'intervention de la mission locale devrait se faire en amont mais qu'il est difficile de travailler avec le Centre d'Information et d'Orientation.

A la médiathèque, peu de fréquentation par les jeunes. Fréquentation importante des personnes âgées et des familles.

Pour le cyber-local qui est géré par la Communauté d'Agglomération, l'inscription au point d'accès libre sur internet est un frein à l'utilisation. C'est un point d'accroche possible, mais comment ?

Des temps forts sur la médiathèque peuvent être envisagés, mais quoi ?

Des temps forts peuvent être envisagés sur la médiathèque : par exemple des réunions/débats sur les droits et obligations des jeunes, la garantie jeunes...

Le centre socio-culturel développe des animations de rue simple pour créer un lien avec les habitants.

La mission locale propose la mise en place de temps de sensibilisation avec les professionnels, les animateurs.

Enjeu n° 1 – Lutter contre l'isolement des jeunes adultes en les repérant mieux

Préconisations	Pistes d'actions proposées	Commune de Lagord	Positionnement C.C.A.S.	Partenaires	Echéance
1 – Eviter les ruptures dans le parcours des jeunes en assurant une continuité dans l'accompagnement	<i>Développer un axe « Jeunes-adultes » à la Maison des Jeunes – (Copil 22/02/2017)</i>	<i>Pour la maison des jeunes, le mélange des âges est difficile. Il pourrait y avoir des temps en soirée, des temps différen (Copil 22/02/17)</i>	<i>Rencontre avec les partenaires – Madame Lacarrière se propose de prendre contact avec la mission locale (Copil 22/02/2017)</i>		
2 – Renforcer les partenariats avec les institutions clés présentes sur le territoire	Recréer une permanence de la Mission Locale sur Lagord Créer un réseau de prévention entre les partenaires de proximité sur Lagord (Copil 22/02/17)	Temps fort sur la médiathèque Sur la thématique des droits des jeunes Copil 6 Juin 2017		<i>Les services de la commune : CCAS, MDJ, travaillent avec les partenaires : centre socio-culturel, mission locale, CLLAJ.(comité pour le logement autonome des jeunes). Développer des réseaux. (Copil 22/02/17)</i>	Sept/Oct 2018

Préconisation 1 : (Copil 22 Février 2017)

Maison des jeunes : les jeunes majeurs peuvent continuer à venir, ceux qui viennent sont connus et suivis par la mission locale. Le mélange des très jeunes et jeunes adultes est possible sur des horaires différenciés.

Préconisation 1 : (Copil 6 Juin 2017)

Préconisation 2 : (Copil 22 Février 2017)

*Organiser à la maison des jeunes un temps fort sur les droits des jeunes, temps fort soutenu par le CCAS. Voir si une permanence de la mission locale sur la commune ne peut pas être envisagée : **Réponse de la Mission Locale ⇒ NON***

Préconisation 2 : (Copil 6 Juin 2017)

En septembre/Octobre 2018 sur la salle de la médiathèque ⇒ Temps fort sur la thématique : « droits des jeunes », avec le CLAJJ sur le logement + CDIJ + CIO + mission locale + C.A.F.

Ecrire le projet : le projet est écrit à plusieurs : la maison des jeunes, le centre socio-culturel et le CCAS.

Enjeu n° 2 – Lever les freins autour de l'insertion professionnelle					
Préconisations	Pistes d'actions proposées	Commune de Lagord	Positionnement C.C.A.S.	Partenaires	Echéance
1 – Aider les jeunes adultes à construire un projet professionnel	<i>Développer des actions collectives en faveur de la confiance et de l'estime de soi Favoriser les actions en relation avec le monde de l'entreprise</i>		<i>Favoriser les rencontres avec les partenaires de l'insertion</i>	<i>Proposition du centre socio-culturel, en lien avec la mission locale</i>	
2 – Améliorer la mobilité des jeunes adultes	<i>Accompagner vers le permis de conduire</i>		<i>Le CCAS cherche les infos sur les aides au permis de conduire et communication</i>		2017
3 – Favoriser le recours aux dispositifs d'insertion professionnelle existants	<i>Favoriser le recours aux SIAE Favoriser le recours à la Garantie Jeunes</i>		<i>En lien avec les partenaires ad hoc, connaître et faire connaître l'existant (ou une partie) sur le territoire rochelais</i>	La mission locale organise une informat° s/ la garantie jeunes Copil 6/06/17	2017/2018

Préconisation 1 : (Copil 22 Février 2017)

Il est nécessaire en amont d'identifier les jeunes qui pourraient être concernés et intéressés.

Cette préconisation fait déjà partie du projet de centre socio-culturel.

Préconisations :

Réaliser des ateliers thématiques à partir des besoins.

Voir la position de la mission locale sur cette préconisation

Préconisation 1 : (Copil 6 Juin 2017)

Le centre socio-culturel accueille des jeunes en stage, il est envisagé que le centre mette en place des ateliers « estime de soi », des seniors ont aussi envie de faire profiter les jeunes de leur expérience (parrainage, transmission de savoirs..)

La mission locale fait déjà des ateliers « estime de soi ».

Le centre socio-culturel et la mission locale se mettent en relation pour faire l'état des lieux de ce que chacun fait : le centre socio-culturel transmet le document.

Préconisation 2 : (Copil 22 Février 2017)

CCAS ⇒ faire recherche auprès différents organismes ⇒ fiche réalisée

Préconisation 2 : (Copil 6 Juin 2017)

- **Transport collectif : des aides sont accordées par la mission locale**
- **Aide au permis de conduire ⇒ fiche faite (à compléter éventuellement avec aide du département)**

Préconisation 3 : (Copil 22 Février 2017)

Garantie jeunes ⇒ Mission locale

Préconisation 3 : (Copil 6 Juin 2017)

Il y a 300 places pour le territoire La Rochelle/Pays d'Aunis

Il s'agit d'un accompagnement sur une durée de 12 mois pour les jeunes (18/25 ans) très éloignés de l'emploi (⇒ mi-emploi/mi-formation) pour les jeunes qui ont ni emploi, ni scolarité, ni formation, ni soutien familial.

C'est un dispositif emploi ⇒ cumul d'expérience – Contre-partie pour le jeune 472 €/mois

Pour les SIAE Structures d'Insertion par l'Activité Economique, les jeunes de moins de 25 ans ne font pas partie du public prioritaire

Enjeu n° 3 – Améliorer l'accès aux droits des jeunes adultes Lagordais

Préconisations	Pistes d'actions proposées	Commune de Lagord	Positionnement C.C.A.S.	Partenaires	Echéance
1 – Simplifier le parcours administratif des jeunes adultes	Mettre en réseau les structures locales intervenant auprès des jeunes Améliorer la communication autour des aides existantes	<i>Favoriser l'accès à Internet dans la Maison des Jeunes – les ordinateurs ne sont pas en bon état</i>			Fin année 2017 - 2018
2 – Améliorer d'accès aux soins et à la santé des plus fragiles	Développer des actions de prévention autour de la santé Etudier la possibilité de mise en place d'un « Bilan de santé » par la Mission Locale Accompagner les jeunes vers leurs droits à la couverture santé		<i>Accès à la santé Prendre contact la CPAM Loi citoyenneté : Art 62 L 27/01/2017 : information individualisée en matière de santé délivrée par les organismes gestionnaires des régimes obligatoires d'assurance maladie Organisation d'une rencontre avec la CPAM</i>	<i>CPAM (et mission locale / à définir) S'informer comment la mission locale organise les bilans santé.</i>	Fin année 2017 - 2018

Préconisation 1 : (Copil 22 Février 2017)

Dotation par la mairie de matériel informatique plus performant.

Maison des Jeunes ⇒ ouverture en matinée pour la rédaction de CV et recherche d'emploi.

Préconisation 1 : (Copil 06/06/2017)

Cette demande a été renouvelée auprès des services de la mairie : ⇒ c'est fait

Préconisation 2 : (Copil 22 Février 2017)

***Art 62** de la loi citoyenneté prévoit une information individualisée pour aider les jeunes à connaître leurs droits et les dispositifs de prévention et examens ou bilan de santé auxquels ils peuvent prétendre gratuitement.*

3 temps forts leur seront proposés : au moment de l'autonomisation des droits de santé à 16 ans ; au moment de l'acquisition du statut d'assuré (le plus souvent vers 18 ans) et à 23 ans

Différentes sessions leur permettront d'acquies des informations et des conseils sur les droits en matière de couverture du risque maladie, les dispositifs et programmes de prévention, les consultations accessibles aux jeunes dans les centres de soins ainsi que les examens de santé gratuits. Un volet relatif à l'éducation, à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse sera également abordé.

Accès des jeunes à la CMU-C est facilité (art 63 de la loi)

Désormais, il suffit au jeune majeur d'attester sur l'honneur qu'il déclarera à l'avenir ses revenus distinctement pour bénéficier à titre personnel et de manière anticipée d'une protection complémentaire en matière de santé.

Contact a été pris avec la CPAM.

Préconisation 2 : (Copil 06/06/2017)

La mission locale n'organise pas de bilan de santé : le centre étant à Niort, cela demande une organisation lourde, ce n'es pas matériellement possible – des actions de prévention sont organisées.

Pour l'accès aux soins, une rencontre est à prévoir en septembre avec la CPAM

Enjeu n° 4 – Favoriser l'accès au logement des jeunes sur Lagord

Préconisations	Pistes d'actions proposées	Commune de Lagord	Positionnement C.C.A.S.	Partenaires	Echéance
1 – Maintenir/attirer les jeunes adultes sur la commune	Envisager une politique de logement adaptée aux attentes des jeunes adultes	<i>Continuer et renforcer La commune favorise l'installation de jeunes couples. La capacité de la commune en matière de logement est contrainte par le PLUI.</i>	Renforcer le partenariat avec les bailleurs sociaux lors des commissions d'attribution.		
2 – Favoriser l'accès au logement aux jeunes les plus fragiles	Développer/améliorer la communication du CCAS autour des aides disponibles pour favoriser l'accès au logement		<i>Accompagnement des jeunes dans la prise du 1ier logement, notamment par une aide financière prévue dans le règlement des aides facultatives.</i>		Dans le cadre du forum prévu sur la médiathèque en octobre 2018

Préconisation 1 : (Copil 22 Février 2017)

Le PLUi de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle est un document d'urbanisme qui traduira l'expression du projet politique d'aménagement et de développement de l'agglomération rochelaise. Il déterminera les grandes orientations de demain en termes d'aménagement : les futurs quartiers, les nouveaux équipements, la politique de transport, les secteurs agricoles ou naturels à préserver,...

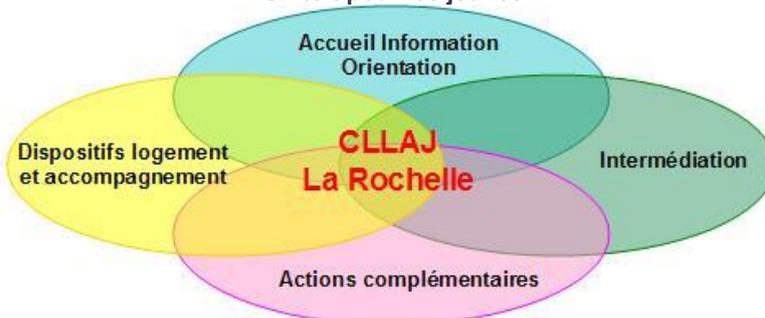
Comme les PLU communaux, il déterminera le droit à bâtir sur l'ensemble des propriétés du territoire de l'Agglo, à l'exception du secteur couvert par le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de La Rochelle.

Les communes ont des moyens limités par le PLUI sur l'habitat.

Préconisation 2 : (Copil 22 Février 2017)

Orienter et accompagner les jeunes sur le CLLAJ et faire connaître la mission de cette association.

Un toit pour les jeunes



Livret des aides facultatives du CCAS de Lagord à disposition du public

Annexe 4



Analyse des Besoins Sociaux

COFIL : « Accompagnement des Séniors »

Réunion du 8 Juin 2017

COMPTE-RENDU DE REUNION

Date : 8 Juin 2017

Service organisateur : CCAS

Objet : COPIL – ABS – Thématique « L'accompagnement des séniors sur Lagord »

Présents : Mesdames Brigitte Lacarrière (Vice-Présidente du CCAS), Sophie Schlogel (Directrice du C.S.C), Béatrice Lebas (Directrice Villa Opaline), Delphine Vrillaud (EHPAD Le Rayon d'Or), Messieurs Wilfrid Schopp (médiathèque), Léon-Louis Damour (Conseil des sages), Madame Nadine Pouliquen (Assistante sociale au CLIC La Rochelle/Ré), Madame Françoise Nedelec (UDAF – Service des tutelles).
Madame Ghislaine Lebègue .

Absents excusés : Hélène Chauvin – Mireille Curutchet (commission solidarité), Monsieur Philippe Lebrun (EHPAD Le Bois d'Huré)

Madame Brigitte Lacarrière rappelle que les préconisations qui ressortent de l'Analyse des Besoins Sociaux réalisée par le cabinet Compas sont des éléments qui servent à la réflexion. Les actions qui pourraient en découler doivent tenir compte des moyens humains existants et des contraintes budgétaires. Il n'y a aucune date butoir pour les projets à mettre en place.

1) L'isolement des personnes âgées

Un atelier « méninges et vous » a lieu sur la médiathèque (salle de conférence). C'est un atelier fermé, une dizaine de personnes habituées (réseau) – Communication dans le billet du mois et « Lagord on sort » – Contenu : 2 participants se relaient en tant « qu'animateur » de séance et proposent des jeux de mémoire (textes, images....)

Lors de l'envoi de l'invitation au repas des aînés, pour les séniors de 70 ans et plus, un questionnaire sera adressé en même temps. La majorité des questions posées reprendra les 4 enjeux déclinés dans l'ABS.

Ce questionnaire est un moyen d'aller vers les personnes âgées, d'entendre leurs attentes et de repérer, autant que faire se peut, les personnes isolées ou en grande solitude.

Le résultat du questionnaire sera donné lors d'un COPIL.

Les bénévoles et les comités de quartier participent au lien avec les personnes âgées, par exemple par la participation au plan canicule.

Un état récapitulatif des actions en faveur des séniors sera dressé.

(Annexe 1)

2) La mobilité

Objectif principal : Garder le plus longtemps son autonomie

Transports individuels : ⇒ le permis de conduire est un symbole d'indépendance et d'autonomie.

Toutefois le vieillissement, qui a des conséquences sur l'aptitude à conduire, l'évolution du code de la route, l'augmentation de la circulation, les modifications de trajet, etc ... sont des freins à une conduite sans risques.

Un atelier « Prévention-Sécurité Séniors » sera organisé en octobre 2017. Trente séniors pourront s'y inscrire. Cette animation pourra être renouvelée, annuellement par exemple, s'il y a la demande. Pour les séniors il est aussi nécessaire d'envisager la conduite autrement. L'adaptation doit être un point fort et cela peut se traduire par des stratégies de remplacement de la conduite automobile. Emprunter les transports en commun pour aller en ville ou dans les communes périphériques doit s'envisager et s'effectuer avant de devenir une nécessité, au risque sinon de rester isolé.

Transports collectifs : pour répondre au mieux à la question de la mobilité des séniors, la RTCR organisera un atelier pédagogique à la rentrée de 2017 (probablement en novembre 2017). Cette animation aura pour vocation de présenter le nouveau réseau de transport en commun, son utilisation et les autres services de la RTCR. La présence d'un bus de la RTCR permettra une mise en situation réelle avec un parcours. L'animation se fera en 2 temps d'une heure environ chacun ⇒ 1 heure atelier théorique ; 1 heure en situation de parcours.
Cette animation pourra être renouvelée à la rentrée 2018.

Co-voiturage :

Le co-voiturage est aussi une réponse à la mobilité des séniors.
Reste à réfléchir comment et où faire connaître l'offre et la demande. Un lieu de grand passage tel que la médiathèque ou le centre socio-culturel semble le mieux convenir. Il reste à définir comment cela peut se faire.

Déplacement en vélo

Les séniors utilisent encore beaucoup le vélo pour des déplacements intra-muros, mais là aussi, tout comme le déplacement en voiture, un atelier « Prévention-sécurité-vélo-séniors » pourrait être envisagé.

3) Améliorer l'accès aux droits et le recours aux dispositifs par une meilleure information

L'accès aux soins

Le coût financier est un argument qui complique l'accès aux soins de certains seniors.
Des tarifs trop élevés des mutuelles, des fréquents dépassements d'honoraires non remboursés par l'assurance maladie ou mutuelle, des prescriptions non prises en charge... sont des freins pour se rendre chez le médecin et se faire soigner.

Les besoins de soins optiques, dentaires et auditifs sont beaucoup plus importants chez les séniors, mais le reste à charge reste, pour nombre important d'entre eux, trop élevés pour que les soins soient effectués. Des aides peuvent être données par différents organismes, mais les démarches sont, soient méconnues, soient trop lourdes pour être mises en place, sans compter les délais extrêmement longs pour obtenir les rendez-vous.

Un travail, en partenariat avec les services de la CPAM, caisse de retraite,... devrait aboutir à d'une fiche récapitulative de renseignements facilitant le parcours de soins.

Des fiches thématiques sur d'autres sujets peuvent également être traitées

La fracture numérique

Il existe des ateliers informatiques au centre socio-culturel mais les niveaux sont très disparates entre les séniors. Il n'y a pas assez de bénévoles pour obtenir des réponses individuelles.

Il y a une forte demande au centre socio-culturel mais pas assez d'animateurs.

Le conseil des sages recherche des ressources pour animer un temps d'apprentissage.

4) Améliorer l'accès et/ou le maintien dans un logement adapté pour les aînés les plus fragiles

Tout comme l'animation sur la prévention routière, des ateliers pourront être mis en place sur la prévention des risques domestiques, sur l'alimentation, l'hygiène de vie, ...

Amélioration de l'habitat : fiche thématique à mettre en place. Il en existe déjà une au CCAS, mais l'adapter au public des personnes âgées.

En ce qui concerne l'offre alternative de logement, la commune a bien pris en compte cet enjeu, bien que le CCAS puisse être impliqué dans la réflexion, cela dépasse sa compétence.

Enjeu n° 1 – Réduire le risque d'isolement des aînés de manière préventive					
Préconisations	Pistes d'actions proposées	Commune de Lagord	Positionnement C.C.A.S.	Partenaires	Echéance
1 – « Repérer les invisibles » en mobilisant les acteurs locaux	Organiser un réseau de proximité		Questionnaire	Comités de quartiers Conseil des sages Bénévoles	Première étape, fin 2017
2 – (Re)valoriser la place des aînés en développant des actions favorisant les liens intergénérationnels	Développer des ateliers transferts/échanges de compétences	Atelier « méninges et vous » sur la médiathèque (salle de conférence). C'est un atelier fermé, une dizaine de personnes habituées (réseau) – Communication dans le billet du mois et Lagord on sort – Contenu : 2 participants se relaient en tant « qu'animateur » de séance et proposent des jeux de mémoire (textes, images....) (COPIL 08/06/17)	Faire un inventaire de l'existant Communiquer Et valoriser	Document du Centre socio-culturel Bilan 2016 : ARS bien vieillir	

Préconisation 1 :

- **Prévenir et briser l'isolement, repérer les invisibles**
- Par qui ? groupe de bénévoles, comités de quartier, conseil des sages, éventuellement associations,
- Comment repérer ?
- 1) par le biais de questionnaires avec des questions ciblées.

Le conseil des sages est responsable de la rédaction d'un projet de questionnaire

- remettre le questionnaire par une équipe de visiteurs pour visite de convivialité ; en s'appuyant sur les comités de quartier, les bénévoles, sous la houlette du conseil des sages et recentré par le CCAS.

Le CCAS met en forme le questionnaire, récupère les questionnaires remplis, les exploite et propose une synthèse.

- 2) pour les visites à domicile ⇒ la création d'une équipe de visiteurs par quartier serait très bien, et une personne doit être à l'écoute des retours et les consigner par écrit (CCAS).

La médiathèque est un lieu ressources (livres, revues) – le personnel de la bibliothèque n'est pas formé pour aller à domicile (la formation est nécessaire), mais restent les contraintes budgétaires. Pourrait être fait un appel aux bénévoles avec une formation ou emploi civique formé à cette activité – (COPIL 21 Février 2017)

Envoi d'un questionnaire en septembre 2017, aux séniors de 70 ans et plus, en même temps que l'invitation au repas des aînés. Les attentes des séniors seront analysées et étudiées quant à la faisabilité (COPIL 8/06/2017).

Préconisation 2 :

Faire un inventaire de l'existant, faire connaître et redynamiser.

Le CCAS fait état de ce qui se fait avec les partenaires ou services communaux connus.

Faire un bilan

Le centre socio-culturel remet un état de ce qu'il fait : 75 % des adhérents du centre ont 60 ans et +.

Médiathèque : atelier mémoire - (COPIL 21 Février 2017)

Le CCAS fait l'inventaire de l'existant et des actions à venir afin de communiquer – Annexe 1 - (COPIL 8/06/2017)

Enjeu n° 2 – Favoriser la mobilité des aînés					
Préconisations	Pistes d'actions proposées	Commune de Lagord	Positionnement C.C.A.S.	Partenaires	Echéance
1 – Améliorer l'usage des services déjà existants sur le territoire	Recenser/Informier sur les aides et dispositifs existants autour des transports à destination des aînés sur le territoire. S'appuyer sur les actions des partenaires pour sensibiliser les aînés à l'usage des transports publics.		Le CCAS fait le recensement avec le CLIC et la RTCR et communique (COPIL 21 Février 2017) Mise en place d'atelier mobilité : Transports : Collectifs Individuels Velo (COPIL 8/06/2017).	Le CLIC répond à la demande. (COPIL 21 Février 2017) RTCR et CLIC MAIF A définir	2017 2017 2018
2 – Etudier la possibilité de développer de nouvelles réponses en termes de transport à destination des aînés	Approfondir les attentes des aînés en termes de transport en les interrogeant directement Etudier la possibilité de mise en place d'un réseau de co-voiturage à destination des aînés		Réflexion sur la faisabilité et la mise en place de co-voiturage (COPIL 8/06/2017). Questionnaire : attendre retour du questionnaire		

Préconisation 1 :

Faire le recensement de l'existant sur la commune avec la RTCR

Pour information depuis le COPIL :

Le CLIC a fait un état des lieux de l'offre de transport sur la Communauté d'Agglomération –Ré ⇒ constat ⇒ l'offre est satisfaisante mais plaintes diverses et demandes des séniors.

CCAS ⇒ à partir de septembre, les lignes de la RTCR changeront. La communication sur les transports se fera uniquement par la RTCR qui propose de venir faire une information de présentation et une mise en situation pour les séniors avec un bus pour un petit trajet. Ce projet, entre le CCAS et la RTCR pourrait avoir lieu en septembre/octobre. (COPIL 21 Février 2017)

Ateliers mobilité :

Transports collectifs – Prévention-routière – mobilité vélo (mise en place à compter de novembre 2017 et renouvellement annuel pour les ateliers pour lesquels il y a de la demande). (COPIL 8/06/2017).

Préconisation 2 :

Comment faire émerger le covoiturage et comment l'organiser ?

La médiathèque, lieu de passage important, pourrait être une structure sur laquelle les annonces et les demandes de covoiturage pourraient être collectées. Comment ? En réflexion – Accord de l' élu concerné est nécessaire.

Inciter la population et les associations à y avoir recours. (COPIL 21 Février 2017)

Réflexion sur la mise en place d'un service de co-voiturage : (COPIL 8/06/2017).

Enjeu n° 3 – Améliorer l'accès aux droits et le recours aux dispositifs par une meilleure information

Préconisations	Pistes d'actions proposées	Commune de Lagord	Positionnement C.C.A.S.	Partenaires	Echéance
1 Développer les modes de communication à destination des usagers et des professionnels	Développer des actions collectives de sensibilisation Envisager des publications thématiques régulières pour mieux informer sur les aides et dispositifs Organiser des réunions professionnelles thématisées		<i>Fiche pratique par thématique</i> <i>Accès aux droits : contact avec la CPAM</i> <i>(COPIL 21 Février 2017)</i> RDV à prendre avec la CPAM, caisse de retraite et autres ... Fiche par thème à réaliser – pour communication <i>(COPIL 8/06/2017)</i>	<i>CLIC : amélioration du logement</i> <i>(COPIL 21 Février 2017)</i>	
2 Réduire le non-recours en luttant contre la fracture numérique	Développer un atelier intergénérationnel Accompagner les aînés dans leur démarche administrative nécessitant l'usage d'Internet			Atelier informatique au centre socio-culturel – forte demande Recherche bénévoles animateurs conseil des sages fait recherches <i>(COPIL 8/06/2017)</i>	2018, si faisabilité

Préconisation 1 :

CCAS – réaliser des fiches thématiques : « se déplacer dans l'agglomération », « santé et prévention », « quels sont mes droits, comment y accéder » etc ...

Pour l'accès aux droits ⇨ contact est pris avec la CPAM - (COPIL 21 Février 2017)

Rendez-vous à prendre avec la CPAM, caisse de retraite et autres ...

Fiche par thème à réaliser – pour communication
(COPIL 8/06/2017)

Préconisation 2 :

Courant 2^{ème} semestre 2017, un atelier informatique sera proposé aux résidents de l'EHPAD du Bois d'Huré pour, sous réserve de recrutement de personnes en emploi civique qui ont le profit demandé – des places pourront être offertes à des personnes extérieures de l'établissement. (COPIL 21 Février 2017)

Atelier informatique au centre socio-culturel – forte demande
Recherche bénévoles animateurs conseil des sages fait recherches
(COPIL 8/06/2017)

Enjeu n° 4 – Améliorer l'accès et/ou le maintien dans un logement adapté pour les aînés les plus fragiles

Préconisations	Pistes d'actions proposées	Commune de Lagord	Positionnement C.C.A.S.	Partenaires	Echéance
1 Sensibiliser à la question du bien vieillir à domicile	Développer des actions collectives thématiques de sensibilisation		<i>Forum (COPIL 21 Février 2017)</i> Atelier thématique sur le bien vieillir Risques domestiques Hygiène de vie etc..		2018/2019
2 Proposer une offre alternative de logements aux aînés sur Lagord	Envisager une politique de logements adaptables Explorer la possibilité de cohabitations intergénérationnelles Envisager la construction d'une résidence intergénérationnelle sur Lagord	Réflexion à faire en cohérence avec le PLUI	Participation à la réflexion, mais pas de la compétence du CCAS		

Préconisation 1 :

Préconisation 2 :

*Sensibiliser sur différents à un parcours évolutif de l'habitat.
Réflexion à faire en cohérence avec le PLUI et avec les bailleurs sociaux. (COPIL 21 Février 2017)*

Récapitulatif des actions menées sur le territoire de Lagord en faveur des séniors (2016-2017)

Structure porteuse	Objet	Périodicité	Où	Comment
 C.C.A.S.	Semaine bleue	1 semaine/an Octobre	EHPAD – club aînés et (Centre socio-culturel	Echange entre les EHPAD/Club aînés et atelier intergénérationnel Et ouverture à tous
C.C.A.S.	Repas et galette	Repas : automne Galette : hiver	Salle polyvalente	Sur invitation et inscription
 C.C.A.S.	Plan canicule Rompre l'isolement et prévention	Eté		Appel téléphonique et visite à domicile par élus, bénévoles et comités de quartier
 C.C.A.S.	Mobilité des séniors Ateliers : Transports collectifs Prévention routière Mobilité vélo et piéton	Projet : annualisation des différents ateliers Prévision : 2017 et 2018	Locaux communaux Et territoire de la commune	Pour chaque atelier : une partie théorique et une partie pratique avec une mise en situation
 C.C.A.S.	Transports collectifs Aide au paiement abonnement transport pour les séniors bénéficiaires de l'ASPA	Annuel	CCAS	Participation du CCAS au paiement de l'abonnement RTRC, en fonction des ressources
 C.C.A.S.	Télévigilance		CCAS	Renseignements auprès du CCAS Tarifs négociés Aide au montage du dossier Prise en charge par le CCAS des frais d'installation
 C.C.A.S.	Mutuelle			Convention de partenariat avec Ma Mutuelle Ma Santé
 C.C.A.S.	Aides facultatives	Aides ponctuelles, sur dossier, conformément au règlement des aides facultatives du CCAS	CCAS	Sur dossier, sous conditions de ressources
Commune Médiathèque	Atelier « méninges et vous » sur la médiathèque (salle de conférence). – Communication dans le billet du mois et « Lagord on sort » –	Hebdomadaire	Médiathèque	C'est un atelier fermé, une dizaine de personnes habituées (réseau) Contenu : 2 participants se relaient en tant « qu'animateur » de séance et proposent des jeux de mémoire (textes, images....)
Club des Aînés	RDV hebdomadaire Sorties	Vendredi A-M Selon calendrier	Salle Charier Sorties extérieures	Renseignements à prendre auprès du club des aînés

Centre socio-culturel	Séniors en vacances	1 fois/an – (Printemps)	Région française	Prendre informations auprès du centre socio-culturel
Centre socio-culturel	Repas et sorties	Mensuel	Centre socio-culturel	Prendre informations auprès du centre socio-culturel
 Centre socio-culturel	Ateliers thématiques		Centre socio-culturel	Prévention ou initiation à des techniques spécifiques Prendre informations auprès du centre socio-culturel
 Centre socio-culturel	Ateliers adultes-séniors Gym sénior/gym tonic Pilates-Qi Gong- Stretching-Marche- Yoga-Aquagym-Tricot- Couture-Informatique- Anglais-Remue mninges-Jeux de cartes-Scrabble	Hebdomadaire	Centre socio-culturel	Prendre informations auprès du centre socio-culturel
Rayon d'Or	Repas	Tous les jours		Contact à prendre auprès du Rayon d'Or

